

**Groupe de réflexion
pluridisciplinaire sur
les figurations historiques
de l'Université de Genève
dans l'espace public**

RAPPORT



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Finalisé à Genève, le 11 février 2022
(version corrigée le 16 mai 2022)

Rédaction: Anton Vos

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction.....	6
a.	Objectifs.....	6
b.	Valeurs et histoire.....	7
c.	Remarques liminaires.....	7
d.	Résumé des recommandations.....	7
2.	État des lieux	10
a.	Figurations, survol historique.....	10
i.	<i>Fonction</i>	10
ii.	<i>Modification ou destruction</i>	11
b.	Typologie des mises en cause des figurations.....	11
c.	Situation à l'Université de Genève.....	13
i.	<i>Noms</i>	13
ii.	<i>Bustes</i>	13
iii.	<i>Pétition «Rebaptisez le bâtiment Carl Vogt»</i>	15
iv.	<i>Site Internet</i>	15
d.	Carl Vogt.....	16
i.	<i>Notice biographique</i>	16
ii.	<i>Un homme de son temps?</i>	17
e.	Racisme «scientifique».....	18
f.	Cadre légal.....	19
i.	<i>L'interdiction des discriminations</i>	19
ii.	<i>L'exemple de la liberté religieuse</i>	20
iii.	<i>La justice transitionnelle</i>	21
3.	Pistes	23
a.	Quelques approches institutionnelles.....	23
b.	Quelques approches citoyennes.....	24
c.	Modes de figuration alternatifs.....	25
d.	Contextualisation.....	25
e.	Processus de décision.....	25
i.	<i>Université de Yale</i>	26
ii.	<i>Université de Stanford</i>	27
4.	Recommandations	29
a.	Devoir de vérité.....	29
b.	Positionnement.....	29
c.	«Principal legacy».....	29
d.	Réformes institutionnelles.....	30
i.	<i>Reconnaître l'importance du débat</i>	30
ii.	<i>Créer un «forum»</i>	30

iii.	<i>Définir un processus de réception des demandes</i>	30
iv.	<i>Adopter des principes conducteurs et prendre des mesures</i>	31
v.	<i>Nommer un lieu académique</i>	31
vi.	<i>Compléter le site Internet</i>	31
vii.	<i>Encourager l'organisation de séminaires et de projets de recherche</i>	31
viii.	<i>Soutenir des figurations alternatives</i>	31
e.	Au-delà des figurations publiques	32
i.	<i>Éducation et pédagogie</i>	32
ii.	<i>Rapport de pouvoir et manque d'inclusion</i>	32
iii.	<i>Penser le colonialisme et la décolonisation</i>	32
iv.	<i>Processus démocratique</i>	33
v.	<i>Ressources</i>	33
f.	Bâtiment et buste Carl Vogt	33
i.	<i>Bâtiment</i>	33
ii.	<i>Buste</i>	34
g.	Publication du rapport	34
5.	Annexes	35
a.	Les membres du Groupe de réflexion	35
b.	Pétition «Rebaptisez le bâtiment Carl Vogt»	37
c.	Note scientifique du Professeur Johann Chapoutot.....	43
d.	La notice Carl Vogt dans le Dictionnaire du racisme	51
e.	«La quadrature du Carl», dans le projet «Hypercity»	56
f.	Principes de Yale	62
g.	Principes de Stanford.....	66
h.	Bustes et bustiers	70
i.	Projet Aula Alexei Jaccard-Droits de l'Homme.....	74

1. INTRODUCTION

a. Objectifs

En juin 2020, le Rectorat de l'Université de Genève a décidé de créer un Groupe de réflexion pluridisciplinaire avec comme objectif de se pencher sur la gestion de l'héritage scientifique par l'Université et sur la problématique des figures historiques et de leur place dans l'espace public.

Carl Vogt (1817-1881), personnage à qui l'on doit la modernisation de l'institution mais qui est en même temps le défenseur et le propagateur de théories à prétention scientifique prônant le racisme et l'inégalité entre les genres, est un des éléments déclencheurs de cette initiative. Son buste qui trône depuis plus d'un siècle devant le bâtiment des Bastions et surtout le fait que le dernier bâtiment de l'Université de Genève ait été baptisé d'après lui en 2015 ont en effet récemment soulevé des protestations.

Le mandat du Groupe de réflexion dépasse toutefois le cas spécifique de Carl Vogt. Son travail s'inscrit dans un cadre théorique visant à dégager des lignes de conduite plus générales qui puissent servir de référence pour faire évoluer les idées et aider à la décision.

Le Groupe a tenu 11 séances de novembre 2020 à décembre 2021. Sa démarche est à la fois pluridisciplinaire et comparative. Les membres du Groupe de réflexion (*cf. chapitre 5.a*) sont issus de différentes facultés (médecine, droit, sciences de la société, lettres, sciences, théologie).

Plusieurs invité-es ont apporté des contributions qui ont enrichi la réflexion, notamment par des témoignages issus d'expériences concrètes, locales, nationales et internationales:

Yasmina Foehr-Janssens (professeure en études genre à la Faculté des lettres) et **Valeria Wagner** (maître d'enseignement et de recherche à l'unité d'espagnol de la Faculté des lettres), membres du collectif Bustes et bustiers.

Alicia Loretan, membre de L'Escouade, à l'origine du projet 100Elles*.

Mariama Diallo et **Shalanda Philip** (étudiantes en master en socio-économie), membres du Collectif d'étudiant-e-x-s pour une réflexion décoloniale au sein des espaces de formation, à l'origine de la pétition «Rebaptisez le bâtiment Carl Vogt».

Chantal Lafontant Vallotton (codirectrice du Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, chargée d'enseignement à l'Institut d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel), membre du Comité de pilotage «Mémoire et espace public» de la Ville de Neuchâtel créé en 2020.

Karfa Diallo, directeur et fondateur de l'association Mémoires et Partages à Bordeaux.

Frank Haldemann, codirecteur du Master of Advanced Studies in Transitional Justice, Human Rights and the Rule of Law, à la Geneva Academy of International Humanitarian Law and Human Rights.

John Witt (professeur de droit et historien), ancien directeur du Committee to Establish Principles on Renaming, de l'Université de Yale.

Le Groupe a également demandé une note scientifique sur Carl Vogt à **Johann Chapoutot**, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Paris Sorbonne. Son texte se trouve en annexe.

b. Valeurs et histoire

Le Groupe de réflexion s'accorde à dire que les valeurs actuelles de l'Université de Genève correspondent à celles exposées dans le *Plan stratégique de l'Université*¹ et la *Charte d'éthique et de déontologie de l'Université de Genève*²: respect des droits humains et de la personne, sensibilité aux diverses cultures, recherche de la vérité, liberté académique, égalité des chances, responsabilité sociale, etc.

Or, certaines figurations dans l'espace public, tout en étant un témoignage historique, sont en contradiction avec ces valeurs de manière suffisamment importante pour devenir problématiques.

Le présent rapport détaille un certain nombre de pistes de réflexion et de recommandations concrètes contribuant à résoudre cette tension entre des choix du passé et une ambition pour le présent. Le Groupe de réflexion estime d'ailleurs que cette question des figurations historiques doit continuer à être thématifiée et traitée par l'alma mater même après la publication de ce rapport.

c. Remarques liminaires

Le Groupe de réflexion tient à apporter deux précisions importantes concernant les limites de l'exercice auquel il s'est prêté:

Ce rapport sur les figurations dans l'espace public ne prétend pas être exhaustif. Un tel objectif aurait dépassé de loin le mandat et les moyens mis à la disposition du Groupe de réflexion.

Les membres du Groupe n'ont pas réussi à dégager une position unanime sur toutes les questions traitées au cours de leurs réunions. Témoins du fait que le sujet est complexe et sensible, ces divergences sont évoquées au fil du texte dans les passages concernés.

d. Résumé des recommandations

Le Groupe de réflexion préconise la mise sur pied d'un forum consultatif, participatif et inclusif à même de discuter des héritages problématiques, de se pencher sur des cas historiques spécifiques et de faire des recommandations aux instances décisionnelles. Ce forum doit être représentatif des groupes minorisés, historiquement et dans la réalité sociale actuelle, ainsi que d'autres membres de la communauté académique, notamment les étudiant-es.

Le Groupe de réflexion propose des principes permettant d'aider à la décision sur une éventuelle modification d'une figuration ou d'une nomination.

Sa position sur le type de modifications à apporter se situe entre la contextualisation, le déplacement et le remplacement.

Le Groupe de réflexion invite le Rectorat à établir un processus plus conscient et explicite concernant la dénomination de futurs bâtiments ou espaces.

Le Groupe propose que l'historique de l'Université qui est présenté sur son site Internet soit revu et complété afin d'être plus en adéquation avec les valeurs actuelles de l'institution.

¹ www.unige.ch/plan-strategique

² www.unige.ch/ethique/charte/

Le Groupe de réflexion tient à ce que les héritages problématiques du passé soient pensés en lien avec leur impact dans le présent – notamment les questions liées au colonialisme, au racisme, à la pauvreté, au genre ou à l'eurocentrisme. Le Groupe estime que ces héritages problématiques et leur persistance dans le présent devraient être davantage thématiques dans les cursus de formation et les recherches ainsi qu'au niveau des pratiques institutionnelles de l'Université.

Au sujet du cas spécifique de Carl Vogt, un consensus se dégage au sein du Groupe de réflexion quant à l'importance de renommer le bâtiment.

Concernant le buste installé devant Uni Bastions, le Groupe de réflexion estime que le statu quo n'est pas la meilleure solution. Il n'est cependant pas arrivé à un consensus sur la façon de traiter la statue, entre sa seule contextualisation, son déplacement ou même son renversement. Toute intervention envisagée sur la place de l'Université devrait de toute façon être coordonnée avec la Ville et le Canton de Genève qui ont, eux aussi, lancé de leur côté des travaux sur les dénominations et les statues.

2. ÉTAT DES LIEUX

a. Figurations, survol historique

i. Fonction

La tradition de la représentation de personnages ou d'événements historiques remonte à l'Antiquité. Des bustes et des statues en marbre ou en bronze de philosophes, de savant-es, de régner-es ou encore de citoyennes et citoyens méritant-es décorent alors l'espace public et privé sous la forme de véritables galeries de portraits. Reprises à partir de la Renaissance, ces galeries vivent une grande floraison aux XVIII^e et XIX^e siècles, notamment dans le contexte des académies et des universités.

Le matériau choisi (marbre, bronze...) pour un buste ainsi que son emplacement dénotent l'importance qu'accorde l'institution au personnage. L'entrée d'un bâtiment monumental, par exemple, est en général réservée à une figure tutélaire et implique de la déférence.

La plupart des statues et monuments aujourd'hui controversés sont érigés entre 1850 et 1960, une période durant laquelle le colonialisme en Afrique et en Asie, la pensée hiérarchique, le positivisme et le racisme «scientifique»³ dominant largement le débat scientifique occidental (malgré l'existence d'une contestation minoritaire). Pendant plus d'un siècle, ces galeries de portraits illustrent et soutiennent des discours officiels qui justifient au nom du «progrès» la subjugation de populations entières, l'exploitation des classes populaires ainsi que l'exclusion des femmes et d'autres groupes minorisés qui participent à la science sans pour autant bénéficier d'une reconnaissance officielle⁴.

Au cours de cette période, les discours et récits racistes et colonialistes qui sont également discriminatoires envers toutes les catégories jugées comme inférieures (minorités, femmes, pauvres...) influencent, voire dictent les politiques démographiques et socio-économiques des États. Ils sont enseignés dans les écoles, diffusés par la culture du divertissement et de la consommation de masse et se consolident dans des stéréotypes sans cesse réactualisés, malgré l'existence de contestations académiques et politiques.

Parallèlement aux mouvements intellectuels anticoloniaux et antiracistes portés par les colonisé-es et leurs descendant-es, un pan minoritaire de la recherche en sciences sociales s'efforce, surtout depuis les années 1950, de déconstruire les discours hiérarchiques occidentaux. Il peine néanmoins à s'imposer au-delà de cercles conscientisés. Les études postcoloniales et critiques de la race, notamment, figures de proue de cette critique, restent peu institutionnalisées en Europe continentale. Les théories pseudo-scientifiques fondant le racisme et le sexisme ont progressivement disparu des cursus mais leurs effets persistent. Les efforts visant à démonter les stéréotypes et pratiques de domination qu'elles ont entretenus demeurent limités dans les programmes scolaires et universitaires⁵.

³ Le Groupe de réflexion utilise des guillemets autour du terme «scientifique» accolé au mot «racisme» pour marquer sa distanciation vis-à-vis de théories qui, si elles ont un jour été considérées comme parties prenantes de la science, en sont aujourd'hui totalement exclues.

⁴ *La pensée hiérarchique et l'évolution*, par Patrick Tort, Paris, Aubier-Montaigne, 1983.

⁵ Depuis 2018, le Service égalité & diversité de l'Université rassemble sur sa page les cours sur le genre et/ou les sexualités, la diversité et le postcolonial, entre autres, à l'intention des étudiant-es intéressé-es.

www.unige.ch/rectorat/egalite/programmes-et-formations/formation/cours/

Depuis les années 1980, les mobilisations des acteurs/trices sociaux/ales historiquement opprimés rendent visible leur agentivité historique (*historical agency* ou faculté d'action historique). Leur inclusion dans l'historiographie bouleverse les récits hérités du passé. Elle questionne et souvent invalide des valeurs autrefois consacrées et des figures jadis promues au rang d'emblèmes et statufiées. Avec pour effet que la présence continue de figures symbolisant le «corps» dominant dans l'espace public peut créer des conflits avec les valeurs contemporaines et, surtout, signifier à une partie de la société actuelle qu'elle n'a toujours pas sa place dans l'espace public⁶.

ii. Modification ou destruction

La fonction d'une statue ou d'un buste peut être modifiée ou supprimée par son déplacement ou sa destruction. Par conséquent, la décision de conserver un monument ainsi que son emplacement relève autant de l'histoire du monument lui-même que de celle de l'institution qui l'abrite.

Les discussions sur le traitement des figurations historiques sont très anciennes. De nombreux éléments antiques, par exemple, ont été détruits avant de parvenir jusqu'à notre époque, souvent en raison d'un manque d'intérêt mais parfois aussi à la suite d'une véritable opposition, comme durant la période de la montée du christianisme, entre le IV^e et le VI^e siècle, où des statues de dieux dont on ne veut plus sont déposées de leur piédestal, voire démolies et distribuées.

Les statues peuvent subir d'autres traitements. Certaines sont soigneusement enterrées, d'autres restent visibles après avoir été mutilées (étêtées, castrées...), ce qui leur enlève une partie de leur fonction, ou marquées de signes les plaçant dans un nouveau contexte (croix chrétienne sur le front ou les yeux). Les monuments sont alors conservés dans un intérêt patrimonial, comme témoins de l'histoire.

Les statues sont parfois contextualisées, par exemple en étant déplacées, que ce soit dans une approche pragmatique de décor (dans des thermes, par exemple) ou dans un objectif de patrimonialisation (un forum à ciel ouvert, par exemple). Parfois, seuls certains éléments sont conservés (corps, socle), d'autres étant remplacés (nouvelle tête, statue...).

b. Typologie des mises en cause des figurations

Les débats actuels sur les figurations (bustes, sculptures, fresques...) et les nominations (noms de bâtiments, de plaques, d'auditoires...) dans l'espace public académique s'articulent autour des torts qu'elles peuvent causer à des groupes concernés et/ou autour de leur caractère non inclusif. Les discussions sur ces questions révèlent des positions très différentes et contradictoires, parfois chevauchantes. Il est néanmoins possible de les classer selon deux axes, celui du «degré de sélection» des figurations et des nominations qui devraient être remises en cause et celui du «degré et de la nature de l'intervention» proposée.

Le **degré de sélection** ou le choix des figurations à remettre en cause peut n'en concerner aucune comme en englober la totalité. Entre ces deux extrêmes, il varie selon les critères suivants:

⁶ *Writings on South Asian History and Society*, par Ranajit Guha (éditeur), Delhi, Oxford University Press, 1984; *Silencing the Past: Power and the Production of History*, par Michel-Rolph Trouillot, Boston, Mass, Beacon Press, 1995.

- La nature de la figuration (sculpture, fresque, nom de rue...)
- La fréquentation ou la visibilité du lieu qui l'abrite (ouvert au public, bâtiment universitaire, auditoire, salle...)
- La position tutélaire (portique, surplomb, entrée principale, par exemple) ou non de la figuration dans l'espace et le paysage
- Sa présence ou non dans les adresses institutionnelles
- Le contexte historique de la mise en place de la figuration
- Les arguments qui ont justifié cette mise en place (contribution scientifique, bienfaiteur-trice...)
- Les actrices et acteurs de la contestation ou de la mise en cause (étudiant-es, société civile...)
- Le ou les héritages principaux (*principal legacy*) du personnage représenté (cf. chapitre 4.c).

Quant au **degré et à la nature des interventions** proposées sur ces figurations, de nombreuses formes sont possibles:

- Statu quo
- Débaptisation
- Destruction avec ou sans remplacement
- Relocalisation
- Explicitation *in situ* ou historicisation
- Adjonction d'autres figurations
- Organisation d'événements
- Contre-figuration
- Réparation symbolique ou matérielle.

À partir de ces deux axes, il est possible de déterminer une typologie des positions idéologiques et des propositions qui leur sont liées.

La **position conservatrice** se présente sous la forme d'une opposition au principe même de toute mise en cause de figurations et de noms hérités. Les arguments relèvent de la rhétorique d'Albert Hirschman qui invoque l'inanité (ou l'anachronisme du jugement contemporain sur une décision du passé), les effets pervers (les coûts et la désorganisation qu'entraînerait l'effacement d'un nom ou d'un buste) et la mise en péril (le révisionnisme, la remise en cause d'équilibres, l'ouverture de la boîte de Pandore...).

La **position historicisante** affirme principalement la nécessité de contextualiser les figurations et nominations tout en présentant et reconnaissant certaines mises en cause actuelles. Elle privilégie l'histoire et l'explication et préconise une pédagogie de la contextualisation et de l'historicisation. Ce, au risque de l'euphémisation et du maintien d'une injustice et d'une acceptation d'un affichage symbolique en contradiction avec les valeurs et les missions revendiquées par l'institution concernée. Elle est également peu sélective, ne préconise pas de remplacement mais éventuellement des compensations symboliques. Le principe de l'historicisation peut cependant être retenu par d'autres positions plus interventionnistes.

La **position inclusive** affirme le primat de la justice symbolique et des valeurs. Plus ou moins sélective selon qu'elle retient le critère du *principal legacy* ou celui des vertus personnelles des figurations et nominations, elle préconise un remplacement nécessaire pour certains cas emblématiques problématiques. Elle n'exclut pas pour autant l'historicisation et la compensation symbolique mais peut éventuellement les combiner avec l'enlèvement ou le remplacement.

La **position réparatrice** affirme le primat de la réparation. Le champ des cas problématiques peut être plus large avec la prise en compte de l'affect auprès de groupes ou de personnes concernées. Elle envisage prioritairement la question des réparations symboliques et académiques, voire matérielles (action affirmative, bourses) vis-à-vis de ces groupes.

La **révolution iconoclaste** propose, à l'instar de Gary Younge, d'en finir avec les figurations de personnalités et prône leur abolition et leur démantèlement. Cette position comporte le risque de valider définitivement le postulat, parfois présent dans les approches conservatrices réparatrices, selon lequel les figures héritées symboliseraient par définition l'ordre hégémonique de leur temps, et ne prendraient en compte ni ne mentionneraient d'éventuelles oppositions historiques au colonialisme, au racisme ou encore au sexisme. Elle risquerait également d'empêcher toute figuration et nomination nouvelles qui pourraient valoriser des mémoires historiquement dominées et écartées⁷.

c. Situation à l'Université de Genève

i. Noms

Les noms donnés aux bâtiments de l'Université de Genève ne suivent pas de règles systématiques: certains correspondent à leur discipline d'enseignement (Sciences, Centre médical universitaire, Campus Biotech), d'autres à l'indication d'une localisation (Bastions, Mail, Philosophes, Sauverny) qui, pour deux d'entre eux (Dufour, Carl Vogt), établit une correspondance directe avec des personnages historiques. Parmi tous les noms de ces sites, seul le plus récent, Uni Carl Vogt inauguré en 2015, fait l'objet de débats et de contestations qui existaient déjà lors du processus de dénomination.

La nomination de certaines salles et auditorios de l'Université de Genève en l'honneur de personnalités de l'Université (Auditoires Piaget à Uni Dufour, De Saussure à Uni Bastions, Alexei Jaccard-Droits de l'Homme à Uni Mail...) ne semble, quant à elle, pas poser de problème à l'heure actuelle. Une initiative de valorisation de celui dédié à Alexei Jaccard-Droits de l'Homme est même en cours avec l'appui de nombreuses composantes de l'Université et avec le soutien de notre Groupe de réflexion (cf. chapitre 3.d et 4.d.viii).

ii. Bustes

Les monuments célébrant un événement ou un personnage historique existent surtout dans et autour d'Uni Bastions, aujourd'hui occupé par la Faculté des lettres et de théologie. Tous les bustes exposés dans cet espace, y compris celui de Carl Vogt, représentent des hommes blancs aisés, témoins de la dynamique d'inclusion et d'exclusion de la méritocratie universitaire longtemps dominante. Ce

⁷ *Commémorer par la toponymie: nommer les lieux, revendiquer le passé, réparer le futur*, de Derik Alderman (2022) dans *Nommer le Monde: pratiques de dénomination des lieux et enjeux de la néotoponymie*, par F. Giraut et M. Houssay-Holzschuch. London, ISTE.

Applying Critical Race and Memory Studies to University Place Naming Controversies: Toward a Responsible Landscape Policy, par Brasher, J. P., et al. (2017) dans *Applied Geography*: 1-16.

Les statues de la discorde, par Jacqueline Lalouette (2021), Humensis.

Les lieux de mémoire, par Pierre Nora (1980), Gallimard.

Peut-on dissocier l'œuvre de l'auteur? Par Gisèle Sapiro (2020), Seuil.

Why every single statue should come down, par Gary Younge (2021), *The Guardian*.

sont eux qui sont problématiques parce que leur figuration exclusive est en contradiction importante avec les valeurs, le discours et la composition de l'Université depuis plusieurs décennies.

Une grande partie de ces bustes ont été érigés peu après le décès de la personne, voire de son vivant. Plusieurs d'entre eux, essentiellement situés à l'intérieur du bâtiment, ont même été donnés par la famille ou des proches de l'individu représenté. Leur conservation ne relève donc pas tant d'enjeux historiques (bien qu'il faille en tenir compte) que de la question de savoir qui, ou plus exactement ce que l'on affirme, on honore ou commémore par l'intermédiaire des personnes statufiées. Le projet Bustes et bustiers, résultat d'un séminaire de la Faculté des lettres (*cf. chapitre 3.b*), est une mise en perspective critique intéressante de l'histoire et des enjeux de figuration de cette collection.

iii. Pétition «Rebaptisez le bâtiment Carl Vogt»

En septembre 2020, le Collectif d'étudiant.e.x.s pour une réflexion décoloniale au sein des espaces de formation⁸ lance sur Internet une pétition intitulée «Rebaptisez le bâtiment Carl Vogt»⁹. Ayant récolté presque 1000 signatures, elle est remise au printemps 2021 au Rectorat. Elle demande «la rebaptisation du bâtiment universitaire (UniGE) portant le nom de Carl Vogt, ainsi que le déboulonnement du buste à son effigie siégeant devant le bâtiment de l'Uni Bastions». Selon les auteur-es de la pétition, auditionné-es par le Groupe de réflexion, leur initiative part d'un «sentiment d'humiliation et de violence» créé par la prise de conscience de la contribution du personnage aux théories racistes et du fait que des critiques en ce sens n'aient pas été prises en compte lors du choix de l'appellation du bâtiment Carl Vogt en 2015. Les pétitionnaires précisent que l'on ne circule pas de manière égalitaire dans l'espace public, leur intégrité, leur identité et leur place y étant affectées. La célébration de Carl Vogt participe à banaliser le racisme anti-Noir et donc à nier l'expérience vécue des personnes afro-descendantes. Ils et elles dénoncent également le mutisme de l'Université de Genève sur cet héritage.

Dans sa réponse en septembre 2021, le Rectorat rappelle qu'à la suite de la polémique suscitée par le projet de baptiser le nouveau bâtiment selon Carl Vogt, il a sollicité l'Assemblée de l'Université, l'invitant à délibérer sur la question et à faire des propositions. En novembre 2013, cette Assemblée s'est prononcée pour l'attribution du nom «Uni Carl Vogt» par 25 voix pour, 0 contre et 10 abstentions. Le Rectorat précise néanmoins qu'après les mobilisations de 2019 et de 2020 sur les questions d'égalité, de harcèlement, de racisme et de défense des minorités, il a souhaité que l'Université contribue au débat et a décidé de créer le présent Groupe de réflexion dont il attend maintenant les conclusions avant de traiter la thématique dans toute sa complexité.

Pour marquer le premier anniversaire de la pétition et exprimer leur insatisfaction quant à la réponse reçue du Rectorat, celles et ceux qui l'ont lancée ainsi que d'autres collectifs ont organisé un rassemblement devant la statue de Carl Vogt¹⁰.

iv. Site Internet

Le mode de figuration actuellement le plus accessible de l'Université de Genève dans l'espace public est virtuel. Il s'agit de son site Internet¹¹, consultable depuis n'importe quel ordinateur connecté du monde.

On peut y trouver les textes qui affirment les valeurs qui animent aujourd'hui l'institution, en particulier le *Plan stratégique 2015*¹² et la *Charte d'éthique et de déontologie de l'Université de Genève*¹³.

Cependant, l'histoire de l'Université est présentée sur une page qui renvoie aux commémorations du 450^e anniversaire de son ancêtre, l'Académie de Genève¹⁴, et qui souffre d'un certain nombre de lacunes.

⁸ https://www.instagram.com/reflexion_decoloniale/

⁹ <https://www.change.org/p/rectorat-de-l-universit%C3%A9-de-gen%C3%A8ve-rebaptisez-le-b%C3%A2timent-unige-carl-vogt-et-d%C3%A9boulonnez-le-buste-%C3%A0-son-effigie>

¹⁰ <https://www.youtube.com/watch?v=yJ0q-NrTJXk>

¹¹ www.unige.ch

¹² *Plan stratégique 2015: l'Université de Genève à l'horizon 2025* (www.unige.ch/plan-strategique).

¹³ www.unige.ch/ethique/charte/

¹⁴ www.unige.ch/450e/historique.html

Elle contient certes une chronologie du «chemin long et sinueux vers la laïcisation» de l'alma mater¹⁵. Mais les thèmes de la démocratisation des études et de la promotion de l'égalité des chances des années 1960 y sont absents, tout comme la diversité et le monde extra-européen, à l'exception de la mention de la fondation de l'Institut africain, futur Institut universitaire d'études du développement.

Les quelques «premières» concernant les femmes à l'Université de Genève (la première étudiante, première femme professeure, première femme vice-rectrice, etc.) sont listées sans contextualisation ni précisions. La chronologie passe également sous silence d'autres éléments tels que le fait qu'en 1900, seulement dix étudiantes sur les 276 inscrites à l'Université de Genève (un tiers du corps étudiantin) étaient Suisses¹⁶. Un phénomène qui s'explique essentiellement par l'absence d'une école supérieure pour jeunes filles délivrant des certificats de maturité.

d. Carl Vogt

i. Notice biographique

Carl Vogt (1817-1881) naît à Giessen, en Allemagne, en 1817. Sa formation scientifique l'amène à étudier chez Justus von Liebig, l'un des meilleurs chimistes de son temps. Il se forme également en médecine à Neuchâtel auprès de Louis Agassiz, personnalité aujourd'hui décriée pour ses théories raciales.

On le crédite de la première description en 1842 de la mort cellulaire¹⁷ (apoptose). Mais Carl Vogt ne focalise pas ses recherches sur ce phénomène et il faut attendre plus d'un siècle pour que les travaux d'Alfred Glucksmann en 1951 en fassent enfin un sujet d'étude à part entière.

Carl Vogt est un grand défenseur de la théorie de l'évolution – contrairement à Agassiz, qui en était un opposant. Il cherche cependant à y adjoindre un volet de racisme «scientifique», dont la théorie est dépourvue. Alors qu'il n'est pas anthropologue (son champ d'étude est d'abord la faune marine), il participe en effet à l'effort de classification des races humaines en se basant sur la couleur de la peau et la forme du crâne. Sa position apparaît clairement dans ses *Leçons sur l'homme*¹⁸ qui sont surtout une compilation de recherches existantes destinées au grand public. Il s'y efforce, entre autres, de démontrer que la morphologie du cerveau du Noir évoque celle du singe ou encore que si l'enfant noir possède dans les premières années les mêmes capacités intellectuelles que l'enfant blanc, le développement du premier s'arrête dès l'adolescence¹⁹.

Ses analyses sont aussi sexistes. Selon lui, le cerveau de la femme évolue plus lentement que celui de l'homme et plus une civilisation est «avancée», plus les dissemblances cérébrales entre les sexes augmentent.

¹⁵ www.unige.ch/presse/static/historique450_web.pdf

¹⁶ Danièle Kaufmann Extermann, Allocution lors du 90^e anniversaire de l'Association suisse des femmes diplômées des universités (ASFUDU), Bâle, 17 mai 2014.

www.akademikerinnen.ch/fr/geneve/portrait/notre_histoire

Natalia Tikhonov, «Enseignement supérieur et mixité: la Suisse, une avant-garde ambiguë», in Rebecca Rogers, *La mixité dans l'éducation: Enjeux passés et présents*. Lyon: ENS Éditions, 2004, pp. 35-52,

<https://books.openedition.org/enseditions/1805>

¹⁷ *Untersuchungen über die Entwicklungsgeschichte der Geburtshelferkroete*, Carl Vogt, 1842.

¹⁸ *Leçons sur l'homme*, Carl Vogt, trad. fr. par Moulinié, Paris, 1865,

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k209328h/f1.item>

¹⁹ *Carl Vogt, Science, philosophie et politique*, par Jean-Claude Pont, Danièle But, Françoise Dubosson, Jan Lacki, Éd. Goerg, 399 p.

Carl Vogt se distingue aussi par son engagement politique progressiste. Lorsque la révolution de 1848 éclate en Allemagne, il compte parmi les principaux chefs de la fraction démocratique. Élu au Parlement de Francfort, il assure la charge de régent d'empire de façon éphémère avant que la Restauration ne le force à l'exil.

En 1852, Genève va chercher ce scientifique et défenseur de la laïcité pour faire souffler un vent de modernité sur l'académie. On lui doit notamment la réforme de l'institution, qui devient en 1873 officiellement une université s'ouvrant sur le monde et dotée d'une Faculté de médecine. Il en est nommé le premier recteur. Il est également à l'origine de la création des bâtiments de l'École de chimie et des Bastions.

Sur la scène politique genevoise et fédérale, il siège durant près de quinze ans comme député au Grand Conseil ainsi que durant dix ans comme conseiller national et conseiller aux États, un parcours par ailleurs commémoré par le boulevard qui porte son nom.

En 1899, à la demande de la Ville de Genève, on érige son buste devant l'entrée du bâtiment des Bastions, en position tutélaire. Il est l'œuvre d'Auguste de Niederhäusern, un assistant de Rodin. Curieusement, le socle ne mentionne que son parcours scientifique (avec le nom des disciplines qu'il a enseignées à Genève, comme la paléontologie et la géologie) et non son engagement académique ou politique.

En 2009, Carl Vogt est intégré aux commémorations du 450^e anniversaire de l'Université de Genève pour sa contribution à l'institution. Mais sa figuration dans l'espace public académique commence à être critiquée par des membres de la communauté universitaire en lien avec ses théories racistes et sexistes et leur propagation. Il apparaît d'ailleurs en 2013 dans le Dictionnaire historique et critique du racisme²⁰ qui lui consacre une longue notice personnelle. Les contestations contre sa figuration sont d'autant plus vives que son nom est, depuis 2015 et malgré des prises de position minoritaires, doublement associé au dernier bâtiment de l'Université, par l'adresse (66 boulevard Carl-Vogt) et par sa dédicace (Uni Carl Vogt), un bâtiment qui abrite une partie de la Faculté des sciences de la société.

ii. Un homme de son temps?

L'argument selon lequel Carl Vogt était, dans sa position de savant raciste, un «homme de son temps» doit être discuté. Bien que dominant dans le débat scientifique, le racisme «scientifique» n'a jamais été la norme absolue. Dès le XIX^e siècle, des savants, comme l'anatomiste allemand Friedrich Tiedemann ou l'ethnographe allemand Adolf Bastian, le combattent, réfutant la race comme catégorie d'analyse. L'anthropologue haïtien Anténor Firmin s'oppose frontalement à Arthur de Gobineau et soutient une thèse de doctorat sur l'égalité des races humaines. Le géographe libertaire français Élisée Reclus, quant à lui, prône la fraternité humaine et le mélange des populations. De plus, à cette même époque, les personnes et les groupes subjugués par le racisme développent eux-mêmes des théories et des idéaux antiracistes et émancipateurs: citons en exemple, en plus de Firmin, la proclamation de la constitution de la nation noire de Haïti au tout début du XIX^e siècle et, durant les décennies suivantes et dans le reste des Amériques, l'engagement intellectuel et organisationnel des personnes d'ascendance africaine pour l'abolition de l'esclavage et l'égalité. Par ailleurs, leurs contributions se multiplient dès le début du XX^e siècle, notamment celles de W.E.B. Du Bois et Anna J. Cooper.

²⁰ Dictionnaire historique et critique du racisme, par Pierre-André Taguieff, PUF, 2015, 1963 pages.

e. Racisme «scientifique»

Le racisme «scientifique» propose, sous diverses variantes, une prétendue démonstration du fait qu'il existe des «races» dont les caractéristiques biologiques ou physiques correspondraient à des capacités psychologiques et intellectuelles, à la fois collectives et valables pour chaque individu²¹.

Dès la fin du XVIII^e siècle, les conceptions scientifiques de la race se mettent en place dans la convergence de tous les champs du savoir. Voyageurs, écrivains, poètes, mais aussi philosophes et savants, anatomistes, physiologistes, historiens, philologues et théologiens contribuent, dans la foulée de la classification des espèces proposée par le naturaliste suédois Carl von Linné (1707-1778), à classer les races humaines et à démontrer la supériorité de la race blanche sur toutes les autres. On tente également de montrer que le mélange est source de décadence. La hantise du métissage devient centrale dans le racisme, elle le reste dans la période actuelle.

Vers la fin du XIX^e siècle, les idées du philosophe anglais Herbert Spencer (1820-1903) se mêlent à la théorie de l'évolution de Charles Darwin pour former le «darwinisme social». Cette théorie applique la théorie de l'évolution aux sociétés humaines. Elle popularise le concept de la «survie du plus apte» et promeut des thèses racistes parmi lesquelles l'idée que les races humaines possèdent des caractéristiques fixes qui autorisent un groupe racial à se maintenir par des luttes éliminant les spécimens «impurs».

L'apogée du racisme «scientifique» est atteint avec le nazisme, qui y fait largement appel dans tous les domaines du savoir. La médecine, la biologie, la chimie, la génétique, mais aussi l'anthropologie, la psychiatrie, l'histoire, l'archéologie, les sciences juridiques ou la démographie sont toutes mobilisées pour définir, catégoriser, repérer et classer les populations en termes de race afin d'assurer leur traitement «scientifique». Symétriquement, le nazisme s'appuie sur les mêmes connaissances pour affirmer la supériorité de la race aryenne et se doter d'une légitimité historique, culturelle et naturelle.

La fin de la Seconde Guerre mondiale et la prise de conscience de la barbarie nazie ont signifié sinon la disparition du racisme «scientifique», du moins sa délégitimation.

La découverte de l'ADN à la moitié du XX^e siècle et, plus tard, l'essor de la génétique des populations permettent de récuser l'existence de races biologiques au sein de l'espèce humaine. En effet, la diversité génétique est beaucoup plus importante entre les individus d'une même population qu'entre groupes différents.

Cependant, des recherches contemporaines^{22 23} alertent quant à un «retour» de formes scientifiques du racisme liées aux derniers développements dans la génétique (notamment par la généalogie génétique rendue possible grâce au Human Genome Project) et dans les algorithmes (notamment par les biais racistes, sexistes et autres identifiés dans les moteurs de recherche, les réseaux sociaux, l'intelligence artificielle, etc.).

²¹ <https://www.cairn.info/le-racisme-une-introduction--9782707128669-page-13.htm>

²² <http://www.alondranelson.com/books/the-social-life-of-dna-race-reparations-and-reconciliation-after-the-genome>

²³ <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/01419870701355983>

f. Cadre légal

Les discussions actuelles concernant les figurations dans l'espace public sont liées à des questions sur l'interdiction des discriminations et la réparation d'injustices commises par le passé et de leurs effets qui perdurent. Elles se prêtent à une analyse sous l'angle des droits humains et des droits fondamentaux²⁴ et sous l'angle de la justice transitionnelle.

i. L'interdiction des discriminations

L'interdiction des discriminations fait partie des droits fondamentaux consacrés dans la Constitution fédérale suisse (Cst) dont l'art. 8 al. 2 dispose: «Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de sa situation sociale, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique.»

Des garanties analogues sont contenues dans la Convention européenne des droits de l'homme (art. 14), le *Pacte sur les droits civils et politiques* (art. 2 par. 1) et le *Pacte sur les droits économiques sociaux et culturels* (art. 2 par. 2).

À ces traités généraux s'ajoutent des conventions qui visent spécifiquement à lutter contre certaines formes de discrimination comme la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (CERD, ratifiée par la Suisse en 1994), la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes conclue en 1979 (Cedef, ratifiée par la Suisse en 1997), et la Convention relative aux droits des personnes handicapées de 2008.

Les garanties constitutionnelles et conventionnelles imposent à toute personne ou entité qui exerce une tâche de l'État trois types d'obligation: l'obligation de respecter, de protéger et de mettre en œuvre l'interdiction des discriminations.

L'obligation de respecter l'interdiction des discriminations impose aux autorités publiques (y compris l'Université) de s'abstenir de tout comportement discriminatoire. L'autorité publique y contrevient quand elle prend des mesures qui portent atteinte au droit fondamental en question sans justification valable. Pour qu'on puisse parler d'une atteinte au sens juridique du terme, il faut que les mesures atteignent un minimum de gravité. Des micro-agressions, qui découlent de la confrontation à des figurations évoquant des pratiques discriminatoires, n'atteignent probablement pas le seuil de gravité suffisant. À cela s'ajoute le fait que les discussions actuelles portent souvent sur des monuments, figures ou noms présents depuis une période considérable et que le reproche qui est fait aux autorités n'est pas celui d'une action mais d'une inaction consistant à tolérer la présence des figurations. En conclusion, il est difficile d'appréhender la problématique sous l'angle de l'obligation de respecter.

L'obligation de protéger l'interdiction des discriminations impose essentiellement aux autorités le devoir d'adopter des mesures pour empêcher des actes discriminatoires de la part des personnes ou entités privées. Elle ne paraît pas non plus pertinente pour la question des figurations.

L'obligation de mettre en œuvre l'interdiction des discriminations impose aux autorités le devoir de prendre les mesures nécessaires à la pleine réalisation des droits fondamentaux, dont celles

²⁴ Le concept de «droits fondamentaux» est utilisé pour se référer aux droits garantis dans la Cst et celui de «droits humains» pour désigner les droits garantis pour le droit international.

permettant de lutter contre des discriminations systémiques. Dans le cas de l'Université de Genève, la création d'un environnement inclusif, sans toutefois cacher les injustices du passé, en fait partie, tout comme la production de la connaissance et l'encouragement à la réflexion sur la vérité historique, qui sont des aspects importants de l'éducation, de la sensibilisation et d'une stratégie de prévention des discriminations²⁵. L'obligation de mettre pleinement en œuvre l'interdiction des discriminations n'est cependant pas justiciable. Des particuliers qui estiment que les autorités publiques ne satisfont pas à leurs obligations ne peuvent donc pas obtenir le respect de cette obligation par la voie judiciaire. L'obligation de mise en œuvre laisse aux autorités une marge considérable concernant le choix des mesures et des politiques à appliquer et ne leur impose pas une solution précise à adopter en lien avec une certaine figuration.

ii. L'exemple de la liberté religieuse

Dans le domaine des droits humains, la jurisprudence sur la liberté religieuse, sans être directement transposable à la problématique traitée ici, peut offrir quelques repères supplémentaires. En effet, des tribunaux suisses et étrangers ont été appelés à statuer sur la compatibilité des symboles ou monuments religieux érigés sur le domaine public avec la liberté religieuse ou, plus spécifiquement, avec la neutralité confessionnelle de l'État. Dans la jurisprudence, qui est plus ou moins stricte selon les juridictions, trois critères apparaissent de façon récurrente pour décider si un symbole doit être enlevé.

Le premier est l'intensité et la durée de la confrontation à un symbole. Ce critère amène par exemple la Cour constitutionnelle allemande à considérer que la présence d'un crucifix dans une salle de classe est incompatible avec la liberté religieuse, compte tenu de l'obligation des élèves de fréquenter l'école publique et d'être contraint-es «d'apprendre sous la croix». Le Tribunal fédéral s'est inspiré de cette jurisprudence.

Le deuxième est la perception des personnes confrontées aux symboles. Dans cet esprit, la Cour suprême des États-Unis considère comme important qu'un symbole religieux fasse partie d'un ensemble plus large, ce qui peut avoir pour conséquence que le message envoyé par les symboles dans leur ensemble ne soit pas de nature religieuse.

Le troisième est l'ancienneté du monument. La Cour suprême des États-Unis et la Cour européenne des droits de l'homme tiennent au moins implicitement compte de ce critère en se montrant réticentes à remettre en question des monuments érigés il y a longtemps, même si le message envoyé est clairement de nature religieuse. À l'inverse, pour des monuments récents, la Cour suprême des États-Unis se montre très stricte et attache une grande importance à l'objectif religieux poursuivi par les autorités en optant pour un symbole religieux.

²⁵ Art. 35 al. 1 Cst.

iii. La justice transitionnelle

Née dans les années 1980 en Argentine dans l'ère de la postdictature, la justice transitionnelle se base sur quatre piliers : la justice pénale, la recherche de la vérité, les réparations et les réformes institutionnelles.

La question des figurations du passé dans l'espace public est en réalité assez négligée par la justice transitionnelle²⁶. Cette dernière ne fournit donc pas d'outils pour gérer cette problématique. Plusieurs exemples puisés dans l'histoire de la justice traditionnelle peuvent néanmoins servir d'inspiration.

En Allemagne, l'espace public a joué un rôle dans la justice transitionnelle, en particulier après la victoire des Alliés, lorsque ces derniers ont procédé à des changements de noms de rues, l'enlèvement des symboles nazis, etc. Mais il existe peu de littérature sur ces questions.

Plus tard, la Ville de Nuremberg s'est demandé s'il fallait ou non garder le site où le parti nazi organisait ses propagandes et, le cas échéant, ce qu'il fallait en faire. Elle a pris le parti de le conserver, pour ne pas le cacher, mais en le liant à une stratégie d'éducation. Un Centre de documentation a ainsi été créé dans la salle du congrès du parti nazi, et différentes expositions y ont été organisées. Le Land a également choisi d'investir 87 millions pour le maintien de ces structures anciennes et exigeant un certain entretien.

Au début des années 2000, le gouvernement Kirchner en Argentine a transformé en musée l'ancien centre de détention de l'École de mécanique de la Marine, un centre clandestin de détention où étaient pratiqués des actes de torture et des assassinats sous la dictature. La structure a ainsi été gardée mais transformée en un espace de réflexion et de mémoire.

En Espagne, cependant, la négociation du passage de la dictature de Franco à la démocratie s'est faite sans justice transitionnelle. Au fil des années, il y a malgré tout eu des tentatives d'introduire ce type de justice, avec une loi sur la mémoire historique. Le corps de Franco a notamment été exhumé du Valle de los Caídos, une basilique catholique dédiée aux soldats tués pendant la guerre civile, pour être enterré dans un cimetière privé en 2019. Des discussions ont été entamées autour d'une nouvelle loi sur la mémoire historique et d'une commission vérité. C'est là un indice que le changement de l'espace public n'est pas suffisant. Il faut avoir une stratégie plus large, liée à l'éducation et qui ne se limite pas seulement à des actes singuliers.

Dans le cas du mouvement Rhodes must fall en Afrique du Sud en 2015, les étudiant-es ont protesté et obtenu l'enlèvement de la statue de Cecil Rhodes du campus de l'Université du Cap. Un des acquis du processus de justice transitionnelle a été de mettre en scène une cohabitation possible, une réconciliation. La Fondation Rhodes s'appelle à présent «Fondation Mandela Rhodes».

Le Mémorial aux Juifs assassinés d'Europe, créé à Berlin en 2003-2004, était, lui, une façon d'exprimer la responsabilité collective et intergénérationnelle du peuple allemand. La question se pose néanmoins de savoir ce qu'il en est des nouvelles générations. Même si celles-ci n'ont, a priori, rien à voir avec ce passé, elles ne peuvent pas renier un lien de responsabilité : faire partie d'une société, c'est hériter des avantages, des droits mais également des responsabilités.

²⁶ Une étude parue dans le *Journal of Applied Philosophy* formule néanmoins des propositions pour traiter les héritages problématiques au regard de la justice transitionnelle : <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/full/10.1111/japp.12485>

3. PISTES

a. Quelques approches institutionnelles

En 2018, à la suite de deux interpellations du législatif, la Ville de Neuchâtel décide de rebaptiser «Espace Tilo-Frey» une place où se trouve la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Neuchâtel et qui portait depuis 1988 le nom d'«Espace Louis-Agassiz», un scientifique du XIX^e siècle ayant défendu et diffusé le racisme «scientifique». Tilo Frey (1923-2008) est une femme politique neuchâteloise afro-descendante, qui fait partie des premières élues au Conseil national²⁷. Le changement de nom provoque diverses réactions au sein de la communauté universitaire. Le corps professoral est divisé, tandis que les étudiant-es y semblent plutôt favorables. L'Université de Neuchâtel organise un café scientifique mais ne mène cependant ni analyse ni étude approfondie. La cérémonie d'inauguration de l'Espace Tilo-Frey en 2019, qui a lieu en pleine période d'examens, se déroule en présence notamment du conseiller communal, en charge de la culture et de l'intégration, du recteur de l'Université, de la codirectrice de l'Institut d'histoire et de la vice-présidente de la Communauté pour l'intégration et la cohésion multiculturelle du canton²⁸.

Peu après, la Ville de Neuchâtel doit gérer le cas de David de Pury, honoré par une statue dans l'espace public depuis 1855 en tant que bienfaiteur de la ville alors qu'une partie de sa fortune provient de l'esclavage. La statue est recouverte de peinture en juillet 2020. Les autorités décident d'un plan d'action pour une société inclusive qui prévoit notamment la pose en 2022 d'une plaque explicative devant la statue. À la suite d'un rapport remis en septembre dernier, la Ville de Neuchâtel lance un appel à projets artistiques autour de l'idée d'exposer, d'ici au début de l'été 2022, deux ou trois œuvres mises en parallèle avec la personnalité du donateur controversé du XVIII^e siècle. À long terme, les autorités n'excluent pas une réflexion autour du nom de la place Pury²⁹.

L'Université de Lausanne, de son côté, fait le choix original en 2005 de donner à ses bâtiments des noms plus abstraits, tels que Génopode (anciennement le bâtiment de pharmacie), Unithèque (la bibliothèque), Anthropole (ex-bâtiment des Facultés des sciences humaines 2) ou encore Cubotron (ex-bâtiment des sciences physiques).

À la suite d'un concours de projets lancé par la Ville de Berne (et d'un recouvrement avec de la peinture noire par des activistes), l'alphabet de l'école Wylergut a été récemment enlevé et déposé dans un musée. Cette peinture murale des années 1950-1960 a été réalisée par Eugen Jordi et Emil Zbinden. Les deux artistes bernois, très actifs dans les mouvements sociaux, ont représenté toutes les lettres de l'alphabet par des figurations d'animaux sauf trois, représentant des visages d'êtres humains marqués par la différence raciale³⁰.

²⁷ «Tilo Frey et l'inclusion non performative», par Jovita Dos Santos Pinto, dans *Un/doing Race: La Racialisation en Suisse*, par Jovita Dos Santos et al. (à paraître), Seismo.

²⁸ <https://www.amazon.fr/doing-race-racialisation-suisse/dp/2883511055>

²⁹ <https://doi.org/10.5169/seals-846948>

³⁰ <https://www.neuchatelville.ch/fr/sortir-et-decouvrir/neuchatel-fait-la-lumiere-sur-son-passe/>

³⁰ <https://www.bern.ch/themen/kultur/kunst-im-offentlichen-raum/wandbild-wylergut>

b. Quelques approches citoyennes

Né du constat que seulement 7% des personnes ayant donné leur nom à une rue à Genève sont des femmes, le projet **100*Elles** a consisté à poser des plaques violettes de manière à doubler avec des personnalités féminines des odonymes (noms propres désignant une voie de communication) officiels sur fond bleu. L'exercice s'est avéré plus complexe que prévu. Le collectif s'est en effet aperçu que d'immenses biais entravent la constitution de sa liste de noms à honorer car l'histoire a principalement retenu ceux de femmes blanches, d'un milieu plutôt bourgeois, issues d'une période historique assez proche. Par ailleurs, si l'apposition des plaques violettes a été en général bien accueillie, lorsque les autorités ont choisi d'ancrer le changement en renommant ces rues de façon officielle, elles ont rencontré une forte opposition, allant jusqu'à des actes de vandalisme. Le collectif 100*Elles a ainsi reçu des commentaires comparant le changement de noms à une volonté de réécrire l'histoire, voire à un autodafé.

Le collectif **Bustes et bustiers** part du constat que la collection de bustes au premier étage et au rez-de-chaussée du bâtiment historique d'Uni Bastions représente une assemblée de portraits qui associe la légitimité académique à la figure du professeur homme et blanc et rappelle la dynamique d'inclusion et d'exclusion de la méritocratie universitaire. Dans le cadre d'un séminaire, le collectif mène alors une étude dont il ressort que les bustes exposés dans l'espace public n'attirent que peu voire pas du tout l'attention des passant-es, mais que cette invisibilité fait partie du pouvoir qu'ils exercent. Sans être interrogées, les grandes figures du savoir de l'Université délivrent un message selon lequel leur genre, leur appartenance de classe et de «race» correspondent à la norme en matière d'exercice du pouvoir. Il n'y a certes pas de politique délibérée de l'Université de désigner des héros du savoir mais le Rectorat a, à chaque fois, donné son accord. Le collectif remarque également que les bustes sont une forme obsolète, datant surtout des XIX^e et XX^e siècles, et dont la mode a commencé à disparaître dans les années 1960.

Née à Bordeaux en 1998, l'association **Mémoires et Partages** s'intéresse depuis plusieurs décennies à la problématique d'un espace public qui porte en héritage les traces de la violence coloniale, esclavagiste et raciste et aux réponses qui peuvent y être apportées. Bordeaux était le deuxième port négrier de France (après Nantes) et la ville qui s'est le plus enrichie du commerce triangulaire esclavagiste. La première action de l'association, en 2009, s'appelle «Débaptiser les rues de négriers». Ce titre est provocateur car, en réalité, la position de l'association est, dès le départ, de ne pas effacer les commémorations venues du passé mais de les historiciser et de les traiter en tant qu'héritage. Son approche consiste à privilégier une action d'explication et de débat sur l'espace public. Grâce notamment au travail de Mémoires et Partages, la Municipalité de Bordeaux a inauguré cinq plaques explicatives apposées sur cinq rues nommées d'après des propriétaires esclavagistes. L'association organise également des parcours de visites guidées sur des thématiques différentes (histoire du sucre, du rhum et des distilleries, etc.) à Bordeaux, à La Rochelle, au Havre et à Bayonne, suscitant l'intérêt de la part de la population et des établissements scolaires.

Par ailleurs, l'association tente depuis 2017 (en vain jusqu'à présent) de sensibiliser la Municipalité de Bordeaux sur le caractère problématique de l'appellation du nouvel institut de neurosciences «Centre Broca Nouvelle-Aquitaine». Le médecin et anatomiste Paul Broca, père de l'anthropologie physique, est en effet l'auteur de travaux racistes et sexistes. Là aussi, plutôt que de renommer le bâtiment, Mémoires et Partages souhaiterait faire figurer un panneau pour expliquer les erreurs scientifiques de Paul Broca et thématiser la question auprès des étudiant-es afin que les générations suivantes se rendent compte de la façon dont l'histoire de la science et des honneurs a été racontée.

c. Modes de figuration alternatifs

La tradition d'ériger des statues et de nommer des rues et des bâtiments en l'honneur de personnalités est typique du XIX^e siècle. Il n'est pas certain qu'elle soit toujours adaptée au XXI^e siècle. L'idée que la recherche est l'affaire d'une équipe plutôt que d'un individu est en effet largement acceptée aujourd'hui. La période des «grands professeurs» semble donc dépassée. De manière générale, sans pour autant remplacer la figuration classique, la tendance est plutôt à la dépersonnalisation de la figuration dans l'espace public et à la représentation de concepts et d'idées fortes de notre temps.

Plusieurs exemples peuvent servir d'inspiration. Parmi ceux visibles à Genève, on peut citer la chaise cassée (*Broken Chair*), sculpture monumentale en bois réalisée à la place des Nations en 1997 en protestation contre les mines antipersonnel et le mémorial Nelson Mandela, érigé dans le parc Rigot, qui représente un espace de 4 m², correspondant à celui de sa cellule de prison, délimité par des mâts de 12 mètres de haut.

D'autres modes de représentation sont imaginables, tels que l'inscription de noms ou de citations de personnes, groupes ou catégories sociales jadis systématiquement effacés par l'histoire sur des endroits exposés, comme les marches d'escaliers publics.

d. Contextualisation

La modification ou la conservation de figurations problématiques peut aussi s'accompagner d'espaces de réflexion critique sur le passé et le patrimoine matériel de l'institution hôte.

Le collectif Bustes et bustiers propose ainsi de développer des actions de médiation publique (installation dans le hall des Bastions, exposition à la Bibliothèque de Genève, création d'un musée permanent) autour de la collection de bustes, pour rendre compte et débattre de l'histoire de la masculinisation (et l'individualisation) du savoir, de l'autorité et de l'occupation de l'espace public. Une alternative non exclusive serait de monter des expositions temporaires avec une focale thématique et une sélection de bustes par disciplines académiques, qui tourneraient année après année. Dans le cadre de ces discussions, il n'a par contre pas été question de corriger le déséquilibre de la représentation des hommes et des femmes à l'Université en ajoutant des bustes de femmes.

Le projet d'un comité scientifique interfacultaire pour valoriser l'Auditoire Alexei Jaccard-Droits de l'Homme à Uni Mail (MR380) est en cours de réalisation avec la division en trois de l'espace d'affichage situé entre ses portes d'entrée. Un premier volet accueillera une exposition murale permanente sur le cas d'Alexei Jaccard, un étudiant de l'Université de Genève disparu en Argentine en 1977 dans le cadre de l'Opération Condor développée clandestinement par plusieurs dictatures sud-américaines, et le concept de la disparition forcée comme violation des droits humains. Un deuxième volet sera dédié à des expositions temporaires portant sur différents aspects des disparitions forcées, élaborées par divers-es acteurs/trices de la communauté universitaire. Entre ces deux espaces, un écran interactif servira de source d'information et de réflexion autour des disparitions forcées dans le monde et de leur mémorialisation.

e. Processus de décision

Comment l'Université de Genève doit-elle prendre des décisions sur un sujet aussi délicat que ses figurations héritées du passé? Elle a un devoir de vérité mais aussi de respect des personnes, de non-

malfaisance et d'équité, parmi d'autres. Dès lors qu'un tort passé et/ou présent est reconnu en lien avec une figuration, la question se pose de savoir comment y faire face de manière justifiée et susceptible de protéger, le cas échéant de rétablir, et de réaffirmer les valeurs transgressées. Il importe aussi d'avoir conscience que la gestion d'une figuration associée à un tort comporte le risque de provoquer une résistance, un même personnage historique pouvant en effet être admiré par les unes tout en étant honni par les autres.

La question de savoir comment faire face à un tort occasionné par une figuration se double de celle de savoir qui s'en chargera. Qui peut être consulté? Qui peut participer au processus décisionnel? Les groupes ayant subi des torts sont larges. Les discriminations et oppressions structurelles sont en effet parfois tellement ancrées qu'elles en deviennent invisibles³¹.

Il en ressort que le processus de décision est peut-être tout aussi important que les décisions elles-mêmes. Un point que le Groupe de réflexion a décidé de mettre au centre de ses recommandations.

Ces deux ou trois dernières années, de nombreuses universités aux États-Unis ont mis en place (ou sont en train de le faire) des procédures de décision sur la question des figurations dans l'espace public, dont celles de Yale et de Stanford.

i. Université de Yale

L'Université de Yale à New Haven, au Connecticut, a dû gérer le nom d'un de ses bâtiments résidentiels pour étudiant-es, baptisé dans les années 1930 en l'honneur de John Calhoun, l'un des défenseurs les plus féroces de l'esclavage aux États-Unis au cours du XIX^e siècle.

C'est une fusillade dans une église noire de Charleston (Caroline du Sud) en 2015, lors de laquelle un suprémaciste blanc tue neuf personnes, qui provoque la controverse sur le nom de Calhoun, avec la formation d'un groupe de réflexion au cours de l'été 2016.

Les directives du rapport, publié fin 2016, sont toutes connectées à la mission de l'Université de Yale, à savoir la production et la diffusion de la connaissance, un mantra utilisé comme une sorte de talisman ou de boussole tout au long du travail du groupe de réflexion. Ce dernier estime qu'un changement de nom devrait être un événement exceptionnel qui doit être analysé à l'aune d'un certain nombre de principes. Le premier consiste à se demander si l'héritage principal (*principal legacy*) de la personne en question est en désaccord avec la mission de l'université. Le deuxième est la place de la personne dans son temps, si elle était alors ou non représentative d'une pensée dominante ou déjà contestée. Le troisième est le moment auquel l'institution a donné le nom et quelles étaient ses motivations d'agir de la sorte à cette époque. Le quatrième est la signification et le rôle du bâtiment dans la communauté universitaire.

Finalement, lorsque des questions complexes de dénomination se posent, les deux résolutions possibles de la question (la préservation ou la suppression du nom) justifient de toute façon une contextualisation. Il ne faut pas que la suppression du nom permette par exemple à l'institution d'éviter son passé ou d'effacer son histoire.

Les principes ont été bien accueillis. Ils n'ont pas été contestés, ni par l'aile gauche ni par l'aile droite du campus, chacun-e ayant semblé y voir une certaine valeur.

³¹ <https://www.ekr.admin.ch/f574.html>

La procédure en place à l'Université de Yale prévoit que les demandes soient évaluées par le University Cabinet (qui rassemble le ou la président-e, le ou la vice-président-e, tous-tes les doyen-nes des facultés et responsables administratifs-ives) qui peut faire appel à des conseillers ou conseillères extérieur-es et demander l'avis à la communauté universitaire dans son ensemble³².

En 2017, le président et le conseil d'administration de l'Université de Yale décident de renommer le bâtiment Calhoun en l'honneur de Grace Hopper, une femme pionnière dans le domaine de l'informatique (et accessoirement contre-amiral dans l'US Navy).

ii. Université de Stanford³³

En octobre 2020, Le président et le conseil d'administration de l'Université de Stanford approuvent la recommandation d'un comité du campus de retirer le nom de David Starr Jordan (une figure importante dans les premières années de l'institution mais aussi un des chefs de file du mouvement eugénique) des espaces du campus et de prendre des mesures pour mieux faire connaître son histoire aux multiples facettes. L'Université de Stanford décide en même temps de déplacer une statue de Louis Agassiz (connu pour sa défense du racisme «scientifique»).

Le comité a été mis en place à la demande de la Faculté des sciences humaines, justement hébergée dans le bâtiment Jordan, sur la façade duquel est posée la statue d'Agassiz (un tremblement de terre l'a d'ailleurs fait tomber tête la première dans le béton de la place en contrebas en 1906, scène immortalisée par une photo).

Les membres de ce comité n'ont pas été sélectionnés pour représenter des groupes de personnes particuliers mais «plutôt pour examiner les questions de manière impartiale».

La doyenne de la Faculté des sciences humaines met actuellement en place un processus pour déterminer un nouveau nom aux différents lieux nommés d'après David Starr Jordan. Le dernier mot sur ces questions reviendra au président et au recteur.

³² <https://ogc.yale.edu/governance/historic-documents/renaming-procedure>

³³ <https://campusnames.stanford.edu/renaming-principles/>

4. RECOMMANDATIONS

a. Devoir de vérité

En ce qui concerne ses figurations historiques, le Groupe de réflexion estime que l'Université de Genève a un devoir de vérité, dans le sens de la justice transitionnelle, en particulier dans le cas de figures aux facettes multiples. En effet, l'institution ne peut pas se limiter à vanter les apports de tels personnages et passer sous silence leurs valeurs aujourd'hui rejetées, voire criminalisées, comme la pensée hiérarchique, raciste et misogyne qui a eu un impact à long terme sur les secteurs sociaux qu'elle stigmatisait ou invisibilisait et sur ceux qu'elle privilégiait. Car l'on ne peut pas séparer la mémoire des torts de celle des avantages si l'on veut comprendre le poids des héritages du passé sur la société actuelle, notamment dans la reproduction des inégalités, souvent masquée par la rhétorique républicaine de la méritocratie ou de l'égalité selon les mérites.

b. Positionnement

Le Groupe de réflexion a adopté comme valeurs actuelles de l'Université de Genève celles décrites dans des textes tels que le *Plan stratégique de l'Université* et la *Charte d'éthique et de déontologie de l'Université de Genève*³⁴: respect des droits humains et de la personne, sensibilité aux diverses cultures, recherche de la vérité, liberté académique, égalité des chances, responsabilité sociale... L'alma mater pourrait s'assurer que les membres des différents corps de l'Université (déjà actifs-ives, ou lors de leur engagement ou de leur inscription) en ont bien connaissance.

Le Groupe de réflexion situe son analyse et ses propositions à l'articulation des positions inclusives et historicisantes (*cf. chapitre 2.b*) et en s'appuyant sur le pilier vérité de la justice transitionnelle. Il encourage une réflexion sur les réparations des torts passés et sur les actions réparatrices dans le cadre académique.

c. «Principal legacy»

Le Groupe de réflexion adopte le principe du *principal legacy*, c'est-à-dire de l'héritage principal de la figuration, et non pas celui de ses vertus personnelles. Il s'agit donc de se poser la question: de quoi la figuration ou la nomination est-elle principalement le nom?

Le Groupe de réflexion admet que les personnages historiques peuvent laisser plusieurs héritages principaux différents, certains pouvant être considérés comme positifs (droits humains, laïcité, avancées scientifiques, bienfait pour l'Université), d'autres comme négatifs (racisme, esclavagisme, colonialisme, sexisme). Il reste cependant difficile de désenchevêtrer ces héritages (certaines formulations des droits humains peuvent par exemple maintenir une vision raciste de l'humanité). Il n'est par ailleurs pas exclu que ce système de valeur change dans le futur.

Il estime néanmoins que l'existence d'un seul héritage principal jugé aujourd'hui problématique est à même de déclencher une procédure de révision de la figuration.

³⁴ Dans le cas précis de la *Charte d'éthique et de déontologie*, il serait approprié que le point 4. B proscrive autant les comportements racistes que sexistes.

d. Réformes institutionnelles

La responsabilité de l'institution vis-à-vis de son héritage est l'un des enjeux qui est ressorti des discussions. Comment l'Université de Genève peut-elle définir les contours de sa responsabilité vis-à-vis de son passé et de la manière dont ce passé figure dans l'espace public? Une dimension incontournable de la définition de cette responsabilité renvoie à établir des principes et des processus qui facilitent et systématisent l'*écoute* et la *réponse* de l'Université de Genève face aux demandes de réflexion, de réparation, de restitution (des objets et vestiges humains spoliés) et de reconnaissance qui touchent aux figurations. Le Groupe de réflexion dresse ci-dessous une liste de propositions qui pourraient former un processus systématisant une politique d'écoute et de réponse de l'institution. Il recommande donc les actions suivantes:

i. Reconnaître l'importance du débat

Afin de signaler qu'elle prend la question sérieusement, l'Université de Genève devrait reconnaître publiquement l'importance scientifique, éthique, sociale et politique des enjeux et des débats liés aux figurations historiques, y compris de l'Université de Genève, dans l'espace public. Cette reconnaissance peut notamment passer par une communication autour de ces questions sur son site Internet et via les réseaux sociaux ainsi que par une valorisation des discussions qui ont eu lieu au sein du Groupe de réflexion. Ce volet «pédagogique» est important aussi bien pour la communauté universitaire que pour le grand public afin que toute démarche entreprise par l'Université sur cette question hautement sensible puisse être comprise par le plus grand nombre.

ii. Créer un «forum»

Le Groupe de réflexion propose que le Rectorat crée un «forum», ou comité, qui constituerait également une force de proposition dans le domaine des figurations historiques de l'Université de Genève. Consultatif, participatif et inclusif, ce forum serait à même de discuter des héritages problématiques, de se pencher sur des cas historiques spécifiques, voire de s'en saisir et de faire des recommandations aux instances décisionnelles. Il devrait compter une représentation des groupes minorisés, historiquement et dans la réalité sociale actuelle, ainsi que d'autres membres de la communauté académique (étudiant-es, représentant-es d'associations existantes, corps enseignant, corps intermédiaire, personnel administratif et technique, etc). On pourrait souhaiter que ce forum soit représentatif des tensions existantes entre différentes positions tout en privilégiant les valeurs de respect et en recentrant la discussion sur les groupes les plus minorisés. Le Groupe recommande que soient entendu-es également des représentant-es des groupes ayant posé la demande, qu'ils/elles soient ou non membres de l'Université.

Il serait intéressant que ce forum soit en lien avec les autorités de la Ville et du Canton de Genève qui agissent actuellement autour des noms de rue. Cette structure devrait aussi pouvoir évoluer selon les nécessités et devrait constituer une porte ouverte et une voie d'écoute accessibles à tous les membres de la communauté universitaire. Elle pourrait aussi être ancrée, par exemple, au Rectorat ou au Service égalité & diversité dont un membre pourrait être spécifiquement dédié à la thématique de la diversité et des enjeux de figuration posés par cette dernière.

iii. Définir un processus de réception des demandes

Le Rectorat est invité à définir un processus officiel et précis de réception des demandes liées aux figurations qui pourrait, selon l'ampleur de la demande, impliquer le forum. Ce processus devrait faire

la distinction entre les demandes qui contestent des choix de figuration faits dans le passé et celles qui concernent des propositions pour des figurations à venir. L'Université pourrait ainsi clarifier, par exemple sur une page Internet spécialement dédiée à cette question, comment les demandes peuvent être déposées et transmises aux différents organes de gouvernance de l'institution.

iv. Adopter des principes conducteurs et prendre des mesures

La modification ou la contextualisation d'un nom ou d'une figuration doit être analysée par le forum dans le cadre des positions historicisante et inclusive (*cf. chapitre 2.b*) et dans une optique de réparation des torts passés. Il mène sa réflexion à l'aune d'un certain nombre de principes, comme:

L'un des héritages principaux (*principal legacy*) de la figuration en question est-il en désaccord avec les valeurs de l'Université?

L'Université a-t-elle, au moment de la dénomination ou de l'installation d'une figuration, honoré une personne dont l'un des héritages principaux est en désaccord avec les valeurs de l'Université?

La figuration ou la nomination contestée occupe-t-elle ou désigne-t-elle un lieu qui joue un rôle significatif pour la communauté universitaire (étudiant-es, collaborateurs/trices...)?

En cas d'une ou plusieurs réponses positives, le forum envisage alors un éventail de mesures possibles: une contextualisation et une explication de la problématique, un remplacement sélectif (changement de nom) ou un déplacement de la figuration.

v. Nommer un lieu académique

Étant donné que le choix d'un nom pour baptiser un lieu académique (bâtiment, aula, salle...) représente inévitablement une forme de célébration, le Groupe invite le Rectorat à établir un processus conscient et explicite en la matière.

vi. Compléter le site Internet

Le Groupe propose que la présentation de l'histoire de l'Université de Genève sur son site Internet soit modifiée et complétée (*cf. chapitre 2.c.iv*) de manière à être en adéquation avec ses valeurs actuelles et à reconnaître sa responsabilité dans des torts passés (dépossessions, violations, discriminations, silences, invisibilisation...).

vii. Encourager l'organisation de séminaires et de projets de recherche

L'Université de Genève devrait encourager l'organisation de séminaires, de débats et de recherches portant sur des débats disciplinaires, interdisciplinaires ou sur des cas concrets liés aux enjeux des figurations historiques à l'Université et plus largement dans l'espace public. Elle devrait également en faciliter la diffusion des contenus auprès de la communauté universitaire. Des actions comme le séminaire Bustes et bustiers donné depuis trois ans à la Faculté des lettres ont une forte plus-value éducative et un effet de conscientisation important.

viii. Soutenir des figurations alternatives

L'Université devrait encourager d'autres modes de représentation contextualisés que les noms ou les bustes, comme le projet interfacultaire de valorisation de l'entrée de l'Auditoire Alexei Jaccard-Droits

de l'Homme à Uni Mail³⁵. Créatifs, pluralisés et pourquoi pas éphémères, ces ouvrages pourraient par exemple être réalisés par les étudiant-es en collaboration avec des artistes de la place ou encore en formation dans les hautes écoles suisses.

e. Au-delà des figurations publiques

Les différentes auditions et discussions menées lors des séances du Groupe de réflexion ont mis en lumière l'importance de penser les figurations de l'Université dans l'espace public en relation avec une série d'enjeux plus larges.

i. Éducation et pédagogie

L'espace public constitue l'un des espaces les plus accessibles et donc potentiellement les plus démocratiques qui soient. Il se prête donc à des processus de pédagogie et d'éducation populaire: plaques explicatives et bien mises en valeur accolées à des statues ou des noms de rues, visites guidées thématiques, initiatives d'éducation populaire telles que le Black History Month. Le Groupe de réflexion recommande que l'Université déploie de tels outils en partenariat avec des associations et les catégories de population plus directement affectées par les héritages problématiques en question.

L'absence de mesures relatives aux figurations dans l'espace public peut au contraire envoyer un signal fort non seulement d'opacité mais également de négligence et d'indifférence vis-à-vis du sentiment d'humiliation ou de la violence vécus par des groupes minorisés.

ii. Rapport de pouvoir et manque d'inclusion

Les figurations sont le miroir d'un héritage plus large qui continue de structurer les rapports de pouvoir et un manque d'inclusion dans le présent. Une focalisation uniquement sur le passé risque de faire écran à certains débats nécessaires portant sur le présent de l'institution notamment en ce qui concerne les inégalités entre des personnes aux histoires, mémoires et origines différentes. Les réflexions autour des figurations historiques de l'Université doivent donc s'articuler avec celles sur les rapports de pouvoir qui persistent dans le présent.

Le Groupe propose de mettre en place un processus (ou de mieux communiquer sur un tel processus s'il existe déjà) pour répondre de manière appropriée et experte aux expériences de discrimination et d'exclusion vécues à l'Université, notamment lorsque ces dernières sont liées à la persistance du racisme structurel encore trop peu adressé par l'institution.

iii. Penser le colonialisme et la décolonisation

Les débats autour des figurations indiquent l'importance de penser les questions plus larges du colonialisme et de la décolonisation au sein de l'Université de Genève. Le Groupe de réflexion estime que l'enjeu de l'héritage du colonialisme et de la pensée hiérarchique, qui ont structuré la science (ses gestes, ses pratiques, ses expérimentations sur certaines populations et certains corps), constitue un axe de réflexion et de développement prioritaire.

³⁵ Le Groupe de réflexion propose qu'en même temps, l'Auditoire MR380 soit officiellement renommé Auditoire Alexei Jaccard-Droits humains (et non Droits de l'Homme), suivant en cela les recommandations de l'Organisation des Nations Unies et en correspondance avec l'appellation en anglais «*Human rights*», en allemand «*Menschenrechte*», en espagnol «*derechos humanos*» et en italien «*diritti umani*».

Par la création de chaires durables et l’encouragement de projets de recherche et d’enseignements interdisciplinaires, l’Université de Genève pourrait agir autour de cet héritage et de ses effets dans le présent et contribuer à une meilleure expertise et à la valorisation des traditions critiques de connaissances portées par les colonisé-es et leurs descendant-es (pensées critiques de la race, études critiques noires, études subalternes, approches *queer of color*).

iv. Processus démocratique

Les figurations constituent l’une des dimensions du rôle que joue l’Université au sein de processus démocratiques et des débats de société plus larges. En se figurant de diverses manières, par les noms de bâtiments mais aussi par son curriculum, ou encore son site Internet et ses réseaux sociaux, l’Université produit un environnement visible dans la cité et aux niveaux national et international. En communiquant et en intervenant autour de sa figuration, l’Université n’agit donc pas uniquement pour elle-même et sa communauté mais s’instaure comme force de proposition pour la société civile et le monde politique.

Le Groupe de réflexion recommande que la prise en compte de ces enjeux soit intégrée dans les réflexions à venir de l’Université sur ses figurations publiques, et plus généralement sur les orientations dont elle se dotera pour définir la relation qu’elle veut instaurer vis-à-vis de son patrimoine et de ses héritages.

v. Ressources

Pour se donner les moyens d’agir, l’Université devrait réfléchir aux ressources qu’elle veut allouer à la réalisation des projets autour de la thématique des figurations. Certaines sont déjà à disposition dans différentes structures (facultés, instituts, fonds, laboratoires...) et pourraient être mobilisées. Dans le cas de nouvelles initiatives, le défraiement de certaines activités – dont les modalités sont à discuter – pourrait permettre une plus large participation, notamment des personnes issues des secteurs les plus précarisés.

f. Bâtiment et buste Carl Vogt

Le Groupe de réflexion est d’accord pour estimer que l’un des *principal legacies* de Carl Vogt est problématique. Un des héritages de Carl Vogt est en effet une adhésion et une participation active au racisme «scientifique» – et au sexisme – ainsi qu’à sa propagation par le biais notamment de ses *Leçons* à destination du grand public. Le contenu de ces textes et leur diffusion ont sans aucun doute contribué au tort causé par ces théories – qui perdure – sur des populations entières.

Par conséquent, le Groupe de réflexion recommande que des actions soient entreprises à la fois sur le bâtiment et sur le buste.

i. Bâtiment

Selon les principes énoncés plus haut (*cf. chapitre 4.d.iv*), un consensus se dégage au sein du Groupe de réflexion quant à la nécessité de renommer le bâtiment Carl Vogt. En effet, la présence d’un caractère problématique dans l’héritage principal de Carl Vogt était déjà connue et portée à la connaissance du Rectorat au moment de la décision de nommer le bâtiment en 2013. Cette décision était de nouveau contestée lors de l’inauguration en 2015.

Une majorité des membres du Groupe est également d'accord sur la nécessité de réaliser ce changement de nom rapidement – en reprenant par exemple la proposition d'«Uni Jonction» formulée lors des débats en 2013. Une partie de ses membres craint toutefois qu'une proposition qui n'est pas le fruit d'un processus participatif et inclusif, tel que préconisé plus haut dans ce rapport, ne prêterite l'implémentation du reste des recommandations, en particulier celle consistant à responsabiliser l'Université de Genève vis-à-vis du tort qu'elle a causé par le choix de ce nom.

Enfin, la dénomination du bâtiment est récente et n'est pas encore passée dans les usages.

ii. Buste

Quant au buste installé devant Uni Bastions, le Groupe estime que le statu quo n'est pas le meilleur choix à adopter. Les discussions sur les mesures à prendre n'ont toutefois pas réussi à se cristalliser sur une solution. Les propositions vont du maintien du buste à sa place avec l'apposition d'une plaque explicative qui précise le contexte de la commémoration et les positions racistes et sexistes du personnage à son basculement en position couchée (toujours avec une plaque explicative), en passant par son déplacement dans la Faculté des sciences, dans un autre endroit du parc des Bastions, à l'intérieur du bâtiment, dans un musée, etc. Dans tous les cas, le Groupe souhaite que l'Université contextualise le buste de Carl Vogt à des fins de transparence, d'information et de pédagogie.

La question devrait être coordonnée avec la Ville et le Canton, qui ont lancé des travaux sur les dénominations et les statues à Genève, et qui devraient, de toute façon, être consultés pour toute intervention envisagée sur la place de l'Université.

g. Publication du rapport

Le Groupe de réflexion recommande au Rectorat de publier ce présent rapport.

5. ANNEXES

a. Les membres du Groupe de réflexion

Samia Hurst-Majno (présidente) est professeure d'éthique biomédicale à la Faculté de médecine. Elle a travaillé sur la gestion des biens implicites en médecine et a participé à la commission sur les vestiges humains mise sur pied par l'UNIGE il y a quelques années, qui rejoint la thématique du Groupe de réflexion, une partie de ces vestiges étant notamment issus de l'époque coloniale.

Lorenz Baumer est professeur d'archéologie classique, il a notamment travaillé sur le patrimoine sculpté de l'Université de Genève. En tant que vice-doyen, il est responsable des bâtiments et du projet de rénovation des Bastions et s'est intéressé, dans ce contexte, à la question des bustes.

Frédéric Giraut est professeur de géographie politique, il travaille notamment sur la question des frontières et de la toponymie. Il est responsable de la Chaire Unesco en toponymie inclusive «Dénommer le Monde» instituée en 2021 et dont le siège est actuellement sis à Uni Carl Vogt.

Michel Grandjean est professeur d'histoire du christianisme et membre fondateur de la Maison de l'histoire.

Aline Helg est professeure d'histoire émérite. Elle a étudié la question du «racisme scientifique» en Amérique latine et a travaillé sur la *historical agency*, en particulier des populations latino-américaines discriminées. Plus récemment, elle s'est intéressée à la *historical agency* des personnes esclavagisées, dans le but de faire ressortir une contre-histoire des Amériques. Elle a étudié ce sujet avec ses étudiant-es afin de déconstruire certaines de leurs représentations des Amériques et de la question raciale.

Maya Hertig Randall est professeure de droit constitutionnel. Au début de sa carrière, elle a travaillé sur les conflits ethniques et la question des minorités. Elle s'intéresse actuellement aux questions de discrimination et travaille aussi sur la *Law Clinic* de la Faculté sur les droits des personnes vulnérables. Elle est par ailleurs vice-présidente de la commission fédérale sur la question du racisme et membre du Comité international de la Croix-Rouge, actuellement confronté à ces mêmes questions.

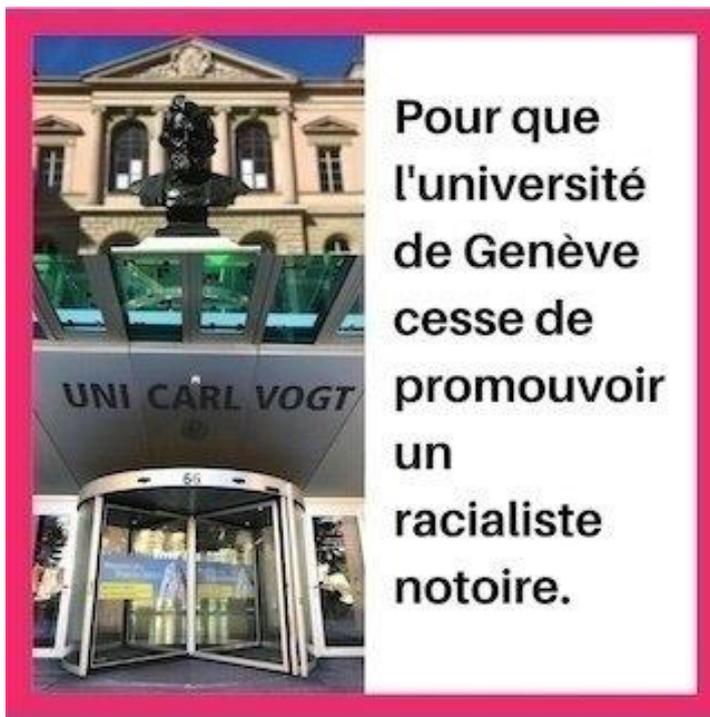
Noémi Michel est maître-assistante en théorie politique et spécialiste des approches critiques de la «race» et de la postcolonialité. Elle a cofondé le groupe PostCit (2008-2018), premier groupe de recherche de l'Université de Genève à avoir porté sur les questions raciales et postcoloniales. Ses publications traitent des discours de blessure et demandes d'égalité exprimés dans les mobilisations des descendant-es d'esclaves et des colonisé-es, contre les mots et les images hérités du passé colonialiste, du racisme et de l'antiracisme et de la notion de voix politique au sein des féminismes noirs.

Laurence-Isaline Stahl-Gretsch est répondante du Musée d'histoire des sciences, membre du Réseau égalité de la Ville de Genève. Elle représente la Faculté des sciences dans ce groupe de réflexion.

b. Pétition «Rebaptisez le bâtiment Carl Vogt»³⁶

³⁶ <https://www.change.org/p/rectorat-de-l-universit%C3%A9-de-gen%C3%A8ve-rebaptisez-le-b%C3%A2timent-unige-carl-vogt-et-d%C3%A9boulonnez-le-buste-%C3%A0-son-effigie>

Rebaptisez le bâtiment Carl Vogt de l'UNIGE et déboulonnez le buste à son effigie



UNIVERSITÉ DE GENÈVE
MUSEUMS AND GARDENS
UNIVERSITY

<https://www.change.org/p/rectorat-de-l-université-de-genève-rebaptisez-le-bâtiment-unige-carl-vogt-et-déboulonnez-le-buste-à-son-effigie>

Collectif pour une réflexion décoloniale, Genève a lancé cette pétition adressée à Rectorat de l'Université de Genève

Nous exigeons la rebaptisation du bâtiment universitaire (UniGE) portant le nom de Carl Vogt, ainsi que le déboulonnement du buste à son effigie siégeant devant le bâtiment de l'Uni Bastions.

Cette pétition demande à ce que le bâtiment faisant partie du campus de l'Université de Genève et portant le nom de Carl Vogt soit rebaptisé. La prochaine appellation de ce même bâtiment devra être établie par un groupe de réflexion pluridisciplinaire, transparent et inclusif essentiellement composé des personnes concernées et affectées par les théories racistes, sexistes et validistes de Carl Vogt.

Cette pétition appelle également à l'organisation du déboulonnement du buste à l'effigie de Carl Vogt, inauguré en 1999.

Qui est Carl Vogt ?

Carl Vogt, naturaliste, médecin suisse d'origine allemande, conseiller national et aux états et recteur de l'Université de Genève, ne fut pas uniquement la figure progressiste anti-cléricale que l'université souhaite nous dépeindre.

Aux côtés de Louis Agassiz, il figure comme étant l'un des représentants du racisme « scientifique » (Zuber, 2020). Lors de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, Carl Vogt prône et développe une pensée raciale et sexiste. Dans son ouvrage "Leçon sur l'Homme" (1865), traduit en 8 langues, on peut ainsi lire : "Le N*[1] adulte, en ce qui concerne ses capacités intellectuelles, ressemble à l'enfant, à la femme et au Blanc sénile". Dans le même ouvrage il écrit des Noir.e.x.s: "La plupart des caractères que l'on peut reconnaître, déjà dans la conformation extérieure, ainsi que dans les proportions des diverses parties du corps, rappellent irrésistiblement les singes." **On ne peut ignorer la contribution de Carl Vogt à la circulation et la construction raciste du concept de « race » humaine.**

Considérant les personnes Noir.e.x.s comme étant l'intermédiaire entre l'homme blanc et les primates, doté.e.x.s d'une maturité intellectuelle s'arrêtant à la puberté, les théories négrophobes et déshumanisantes auxquelles il participe cherchent à étayer la supposée existence de la supériorité blanche, par opposition à la supposée infériorité noire. Au cours du XIX^e siècle, ces théories raciales ont constitué les fondements idéologiques de l'impérialisme colonial, du nationalisme expansionniste et du racisme d'état (Césaire, 1955; Taguieff, 2008).

Les théories raciales ont légitimé un système de domination en le fondant sur les inégalités des races ou/et des sexes. Malgré leur disqualification et condamnation durant le XX^e siècle par la communauté internationale et grâce aux mouvements anticoloniaux et antiracistes, ces théories raciales continuent à grandement influencer les systèmes de domination actuels.

Pourquoi un buste à l'effigie et un bâtiment au nom de Carl Vogt posent-ils problème ?

Les récents rapports publiés par le Carrefour de Réflexion sur le Racisme AntiNoir (CRAN) et le Service de Lutte contre le Racisme (SLR) relatent que les discriminations et préjugés racistes anti-Noir.e.x.s continuent d'opérer et touchent presque toutes les sphères de la société. Ce sont des réalités que vivent les personnes Noir.e.x.s quotidiennement, et le fait de célébrer un individu ayant participé à l'établissement des discriminations et inégalités raciales nuit à l'intégrité de ces dernier.e.x.s et entrave une réelle égalité.

Banaliser la réalité du racisme anti-Noir.e.x.s et ses conséquences en célébrant les figures historiques qui ont participé à son élaboration c'est nier l'expérience sociale des personnes afro-descendantes en Suisse.

Ce faisant, l'université de Genève manque au principe de respect de l'individu, qu'elle

prône dans sa charte d'éthique et de déontologie. Dans ce document on peut lire :

"Le respect de la personne engage la responsabilité des Hautes Écoles envers toute personne appelée à un titre ou à un autre à contribuer à leur mission d'enseignement et de recherche, que ce soit comme acteur, actrice ou comme sujet. Il suppose un traitement équitable des divers membres de la communauté académique."

Le fait que les institutions dotées du pouvoir public de produire les savoirs, telles que l'UniGe, ne se responsabilisent pas par rapport au passé colonial-racial a pour effet de minimiser, si ce n'est d'invisibiliser, les inégalités raciales dans le présent. En glorifiant les figures d'un passé raciste, l'UniGe envoie le signal que le traitement équitable de certain.e.x.s membres de la communauté académique, affecté.e.x.s par le racisme, n'est pas important. En participant à l'amnésie coloniale, l'établissement silencieuse l'expérience humaine des personnes afro-descendantes, que celles-ci soient inscrites dans le cadre de l'UniGe, ou alors externe à l'établissement.

Une nomination à contre-courant :

Lors de la troisième conférence mondiale contre le racisme de Durban en 2001, la Suisse s'est engagée à éclairer son implication passée dans la traite esclavagiste et le colonialisme. A partir de 2001, c'est grâce à des travaux d'historiens, tels que Hans Fässler, Patrick Minder, et de théoricien.n.e.s postcoloniaux tels que Noémi Michel, Patricia Purtschert ou encore Jovita Dos Santos Pinto, ou encore d'ouvrages comme *La Suisse et l'esclavage des Noirs* que l'implication de la Suisse dans le colonialisme et dans le commerce triangulaire a pu être révélée.

Près de 20 ans après, ce sujet reste relativement tabou. Il est, aujourd'hui, essentiel que la part coloniale, raciste, sexiste, eugéniste de l'histoire soit également racontée à plus large échelle et enseignée.

Le fait de baptiser un bâtiment universitaire Carl Vogt en 2015, en connaissance de ses théories raciales, nous apparaît comme surprenant et rétrograde. Rendre hommage à un personnage en dépit de sa contribution raciste et sexiste, c'est falsifier le récit au sujet de ce que nous héritons collectivement, c'est nous empêcher, en tant que collectivité de pouvoir de nous responsabiliser face à ce passé, c'est entraver les réflexions et le chemin vers les réparations de ce passé.

Rétablir l'histoire :

Renommer ce bâtiment et déboulonner le buste Carl Vogt ne signifie pas effacer l'Histoire. **Au contraire, nous cherchons à la rétablir et lui donner sa juste place dans la société actuelle.**

Il est souvent rétorqué qu'il est anachronique de faire le procès des figures du passé avec les standards du présent, que ces figures baignaient dans un contexte raciste et sexiste. Or, bien que le racialisme fût un mouvement important durant le XIX^{ème} siècle, il relevait que certains scientifiques de l'époque tel que le géographe, anarchiste et libre penseur Elisée Reclus ou encore le meneur de l'indépendance de Haïti, Toussaint Louverture, se sont érigés contre ces théories raciales. De plus, les préjugés de ces théories ont des effets jusqu'à aujourd'hui : elles informent le racisme qui touche la

communauté noire, elles informent également le renouvellement des pratiques et idéologies d'extrême droite. Comme le rappelle l'historien et anthropologue Michel-Rolph Trouillot, dans son ouvrage *Silencing the Past*, le passé se contemple toujours depuis le présent, et ce sont nos valeurs et nos demandes dans le présent qui impactent notre manière d'appréhender et de faire récit du passé. Le passé historique que nous voulons voir être figuré et incarné dans l'espace institutionnel et public que constitue l'UniGe doit se nourrir d'une préoccupation pour l'égalité et la justice sociale.

En résumé :

Le fait de désigner le plus récent bâtiment d'une institution par un nom ayant signé des théories racistes et sexistes, c'est invisibiliser les discriminations vécues par les personnes Noir.e.x.s, les femmes et les minorités de genre et sexuelles. Nous accusons certes les théories de Carl Vogt, mais nous accusons essentiellement l'université d'avoir choisi de le mettre en avant malgré son insertion dans la bio-sociologie raciste et sexiste.

Ce choix opéré en toute conscience signale un positionnement inacceptable de l'UniGe face aux actes de racisme et de sexisme pouvant se dérouler en son sein. Si une institution décide, en connaissance de cause, de nommer son bâtiment par le nom d'un raciste notoire, il est légitime de supposer qu'elle ne se positionnera pas de manière équitable lorsqu'un acte de racisme systémique ou ordinaire lui sera dénoncé.

Ainsi, il est impossible en tant qu'étudiant.e.x.s Noir.e.x.s de sentir ses intérêts protégé.e.x.s par un établissement dont les agissements minimisent le racisme scientifique et ses conséquences, encore bel et bien réelles.

Une université universaliste ?

Il est primordial de rappeler que lors du choix de l'appellation du bâtiment situé au Boulevard Carl-Vogt 66, 1205 Genève, des voix s'étaient élevées pour dénoncer la sélection mémorielle dont faisait preuve l'UniGE. Celles-ci n'ont pas été prises en compte par l'établissement.

Il est donc fondamental de créer des espaces de formation justes pour toute personne. L'égalité entre sujets issus d'histoires, de mémoires et d'origines différentes constitue un enjeu de démocratie dans un espace qui se définit comme universaliste et progressiste. L'espace de formation est une vitrine des valeurs d'une institution, mais aussi de la société. **La rebaptisation et le déboulonnement de Carl Vogt permettront de rétablir des espaces de formation et des espaces publics justes rendant possible le respect de l'intégrité de chaque personne.**

Nous vous invitons à signer

Pour toutes les raisons susmentionnées, nous vous invitons à signer et relayer cette pétition, afin que nos revendications soient entendues et qu'elles débouchent sur le déboulonnement du buste, et la rebaptisation du bâtiment actuellement nommé Carl Vogt.

Le collectif pour une réflexion décoloniale, Genève / Instagram : @reflexion_decoloniale /
adresse e-mail : reflexion.decoloniale@gmail.com

Signataires de la pétition:

CUAE, Conférence universitaire des associations d'étudiantEs
Commission genre du département de science politique et relations internationales
ADEPSY, Association des Etudiant.e.s en Psychologie
AEA, association des Etudiant.e.s afrodescendant.e.s, Unil & EPFL
AEAPA, Association des Etudiant.e.s en Archéologie Préhistorique et Anthropologie
AEEG, Association des Etudiant.e.x.s en Etudes Genre
AEHES, Association des Etudiant.e.s en Histoire Economique et Sociale
AEL, Association des étudiant.e.s en Lettres
AESPRI, Association des Etudiant.e.s en Sciences Politique et Relations Internationales
AJP-UNI, association des juristes et étudiant-e-s progressistes de l'UNIGE
Amnesty UNIGE
LCS, Law Career Start
L'Escouade
Kam'Af
Collectif Amani
Collectif Afro-Swiss
Collectif Faites des Vagues
Collectif Lutte des MNA
CRAN (Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir - Observatoire du racisme anti-Noir en Suisse), Berne
Outrage collectif
Collectif pour la mémoire Neuchâtel
Tournoi Antiraciste Genève
UPAF (Université populaire africaine en Suisse), Genève

[1] N* correspond à "nègre", nous ne souhaitons pas reconduire la force blessante de ce mot dans le corps de texte de notre pétition.

c. Note scientifique du Professeur Johann Chapoutot



Johann CHAPOUTOT
Professeur d'Histoire contemporaine
Maison de la recherche – S 205
28 rue Serpente, F-75020 Paris
johann.chapoutot@sorbonne-universite.fr

En Sorbonne, le 4 janvier 2022.

Racisme et progressisme : le cas Carl Vogt

Note scientifique à l'attention de Mme. la Pr. Samia Hurst-Majno Université de Genève

Le parcours politique et l'oeuvre scientifique de Carl Vogt sont, pour les citoyens du XXIème siècle que nous sommes, bien embarrassants, car ils mettent à l'épreuve nos catégories et la manière dont nous les conjuguons : voilà un homme qui est un démocrate convaincu, un opposant courageux à l'oppression politique, un scientifique de premier plan doublé d'un praticien convaincu de l'éducation populaire et, dans le même temps, un raciste patenté et - pour user d'un terme contemporain - un sexiste convaincu. Son cas serait plus aisément compréhensible si nous avions affaire à un réactionnaire fanatique ou à un obscurantiste revendiqué. C'est tout le contraire, et c'est tout le problème. Le cas Carl Vogt est, dès lors, une formidable invitation à faire de l'histoire (I) et à faire rayonner cette réflexion, à partir de l'Université, dans l'espace de la cité (II).

I - Carl Vogt, ou les ambiguïtés des Lumières.

Ce titre est - sciemment - un anachronisme, car, du point de vue des contemporains de cet homme, il n'y aucune ambiguïté ni contradiction entre les différentes facettes du personnage, pleinement cohérentes.

Vogt est contemporain de la Confédération Germanique, créée en 1819-1820, après le Congrès de Vienne (1814-1815), pour assurer l'hégémonie de l'Empire d'Autriche et de la Prusse sur les Etats allemands : le Saint Empire ayant disparu en 1806 sous les coups de boutoir de Napoléon, il n'est pas question de le ressusciter, mais de coordonner les politiques des Etats germaniques contre les idées nouvelles. L'heure, après les bouleversements politiques, sociaux et territoriaux induits par la Révolution française et son exportation napoléonienne, est en effet à la *Restauration* d'un ordre théocratique, garanti par la Sainte-Alliance (Prusse, Autriche, Russie) de 1815. L'idée de nation (peuple souverain) est rejetée au profit du principe dynastique et patrimonial, le concept de droits de l'homme est rejeté, les idées de liberté et d'égalité condamnées. Les nationaux-libéraux sont frustrés, mais aussi les *Jakobiner*, ou *Demokraten* dont font partie les familles Vogt et Follen (la mère de Carl). Les oncles de Carl Vogt, côté Follen, sont tous des militants politiques de premier plan dans la Prusse de la Restauration, qui réprime les contestations étudiantes et révoque les professeurs trop libres, notamment à Göttingen. Les années qui suivent la révolution parisienne de juillet 1830 sont particulièrement répressives à l'Université : le père de Carl, professeur de médecine à l'Université de Giessen, émigre en Suisse, à Berne, où on lui offre une chaire. Les trois oncles de Carl émigrent soit en Suisse, soit aux Etats-Unis.

Carl Vogt, qui est donc l'enfant d'une famille de *Radikaldemokraten*, entame ses études de médecine à l'âge de seize ans à Giessen, en 1833, avant d'embrasser un cursus de chimie avec Justus Liebig, qui découvre les sels minéraux dont se nourrissent les plantes (fondement de la fertilisation chimique) et qui élabore une méthode d'extraction des nutriments de la viande de boeuf et de concentrés par dessiccation (base des cubes de bouillon bien connus). Par ses allers et retours entre plantes, viandes et chimie des minéraux, Liebig dépasse la distinction entre matière vivante et inerte, ouvrant ainsi une nouvelle perspective - résolument matérialiste - sur l'idée de vie. Plus besoin de « souffle », d'« esprit » ou d'« âme » : la chimie, désormais, suffit bien assez pour comprendre non seulement la matière, mais aussi les processus vitaux.

Carl Vogt, quant à lui, doit quitter Giessen, où son militantisme progressiste affole la police prussienne : il rejoint ses parents en Suisse, à Bern, où il soutient sa thèse de doctorat en médecine (*Contributions à l'anatomie des amphibiens*, 1839). Ses recherches se poursuivent à Neuchâtel, auprès du Pr. Louis Agassiz, éminent zoologue et ichtyologue. Il y étudie l'apoptose, cette mort cellulaire que l'on a longtemps ignorée, avant d'en apprécier toute l'importance au XXème siècle. Suivent trois ans à Paris, où il entre en contact avec le milieu des émigrés politiques allemands (Marx et Engels se sont rencontrés dans un café parisien...), mais aussi avec des figures du mouvement révolutionnaire démocrate international, tolérés dans la France de la dite « Monarchie de Juillet » (1830-1848) : Mikhaïl Bakounine, Pierre-Joseph Proudhon, l'écrivain démocrate Georg Herwegh... La relative libéralisation prussienne des années 1840, sous le règne du nouveau roi Frédéric-Guillaume IV, autorise un retour de Carl Vogt en Prusse. Il se voit offrir une chaire de professeur de zoologie à l'Université de Giessen en 1847.

Il y reprend des activités politiques dans des groupes de la gauche radicale, et participe avec enthousiasme à la révolution de 1848. A la suite de Paris, où l'on se révolte contre le Roi en février 1848, Berlin, capitale de la Prusse, mais aussi Vienne, se soulèvent en mars. Le temps de l'unité nationale (*Einigkeit*) dans « le droit et la liberté » (*Recht und Freiheit*) semble venu. Vogt est un de ceux qui, à Francfort, capitale de la Confédération germanique, préparent des élections inédites et la réunion d'un Parlement constituant, qui siège de mai 1848 à mars 1849. Ce Parlement élabore une constitution et offre la couronne impériale au roi de Prusse, qui la refuse, car la contre-révolution se déchaîne désormais en Autriche, en France (élection de Louis-Napoléon Bonaparte) et en Prusse. Le Parlement de Francfort est dispersé, mais Vogt fait partie des 158 députés qui poursuivent leur tâche en se réunissant à Stuttgart (*Rumpfparlament*). Il est un des cinq *Reichsregenten* élus pour exercer le pouvoir exécutif dans le Reich créé par la constitution de 1848. Il encourage les insurrections de Bade et du Palatinat contre l'armée prussienne, et doit fuir en Suisse, puis en France. Des séjours à Nice lui permettent de poursuivre ses recherches sur les animaux marins avant de devenir professeur de géologie à Berne en 1852, via sa dilection pour la paléontologie (fossiles) et la glaciologie, puis d'être appelé à l'Académie de Genève, où il est nommé professeur de zoologie en 1872.

Il organise la mutation de l'institution qui, d'académie, devient Université en 1873, et préside, comme premier Recteur, à l'édification des bâtiments universitaires, désormais « Uni Bastions », selon un plan inspiré des locaux dessinés par Wilhelm von Humboldt sur *Unter den Linden*, à Berlin, en 1808.

Sur le plan scientifique, la carrière Carl Vogt est emblématique de plusieurs phénomènes qui caractérisent l'histoire des sciences au XIX^{ème} siècle :

- la spécialisation disciplinaire (la *philosophia naturalis* pluridisciplinaire des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles éclate en domaines spécifiques, même s'ils restent poreux, comme le prouvent les passages, chez Vogt, de la médecine à la zoologie, en passant par la paléontologie et la biologie; il reste que les chaires sont désormais dotées d'intitulés précis).
- l'empirisme revendiqué des recherches, contre une propension, chez les savants allemands, à privilégier le système et le concept, au nom d'un idéalisme revendiqué chez les disciples de Kant (qui enseignait aussi les sciences et la géographie à Königsberg) et de Hegel.
- la dilection pour l'éducation populaire, facilitée par la progression du taux d'alphabétisation et la réduction des coûts de l'imprimé (presse et livre). Vogt y excelle, car son talent de plume est indéniable. Ses publications de vulgarisation sont des succès de librairie (*Zoologische Briefe*, en 1851, *Die Säugetiere in Wort und Bild*, 1883, entre autres), ainsi que ses manuels (*Lehrbuch der Geologie und Petrefactenkunde*, 1846), sans oublier ses ouvrages politiques (*Die politischen Aufgaben der Opposition in unserer Zeit*, 1849, *Politische Briefe*, 1871)

Le style de Vogt est à l'image de ses convictions politiques et de son énergie : expressivité, goût de l'image et de l'aphorisme - ce que l'on appellerait aujourd'hui le

sens de la *punchline* - et sérieux impeccable de l'argumentation en font un pédagogue remarquable et un polémiste redouté.

On touche là à un des éléments du problème actuel : la franche radicalité de son expression contribue au caractère choquant, désormais, de certaines de ses assertions.

Démocrate engagé, au péril de son intégrité physique et de sa carrière universitaire, homme de science par son oeuvre de recherche, son talent de professeur et son travail de valorisation publique du savoir, Vogt est une des figures majeures du *Materialismustreit*, cette querelle du matérialisme qui concerne au premier chef les sciences de la matière et de la vie dans l'aire germanique au XIX^{ème} siècle. La question est simple : les processus vitaux font-ils intervenir un principe moteur impalpable (esprit, âme...) ou sont-ils appréhensibles par la seule étude de la matière organique ? Vogt est un partisan résolu de la seconde thèse, résumée par une image frappante, et passée à la postérité : « Die Gedanken stehen in demselben Verhältnis zu dem Gehirn, wie die Galle zur Leber oder der Urin zu den Nieren » (« Les pensées ont le même rapport au cerveau que la bile au foie ou l'urine aux reins »).

Le choix de l'analogie est volontairement provocateur : au sublime des discussions sur l'âme et l'intelligence, Vogt oppose le grotesque, voire le sordide, de l'organe et des fluides les plus infâmes du corps - dans un organisme humain, tout est production matérielle, voire excrétion.

Vogt a passé des décennies à ferrailer, par conférences, articles et libelles interposés, avec les tenants d'un idéalisme « scientifique » qui, contre toute démarche expérimentale, voulaient sauver l'impalpable, le non-mesurable et le transcendant - les qualifiant de toutes sortes d'épithètes dégradants. Il a sans doute fallu beaucoup de hauteur de vues et d'ouverture d'esprit aux autorités municipales de Genève pour confier le destin de leur Académie à une personnalité scientifique qui n'incarnait pas précisément les vertus de tempérance, de retenue et d'urbanité qui leur étaient chères.

II - Occulter ou penser ? Le cas Carl Vogt, l'Université et la Cité.

La même expressivité, la même radicalité d'exposition se retrouve dans les considérations anthropologiques de Carl Vogt, rassemblées dans ses *Vorlesungen über den Menschen*, publiées à Giessen en 1863, qui posent aujourd'hui problème, et on le comprend. Elles sont insupportables à lire pour un.e citoyen.ne du XXI^{ème} siècle, mais, disons-le d'emblée, parfaitement banales pour l'historien.ne.

Dans ces *Leçons sur l'homme*, Vogt expose sans ambages ce que la quasi-unanimité de ses collègues allemands, suisses, français, britanniques, américains, scandinaves et belges affirment :

- les différences de phénotype entre les individus permettent d'induire des différences de race (racialisme).
- ces races, distinctes, sont également inégales en valeur et en potentiel.

L'anthropologie qu'il pratique est donc une anthropologie raciale, fondée sur le consensus scientifique de cette seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

L'anthropologie de cette époque ne doit pas être confondue avec celle qui sera pratiquée au XX^{ème} siècle : elle n'est pas culturaliste, elle n'écoute pas, elle ne cherche pas à comprendre une culture et un langage qui sont du reste déniés aux individus et aux peuples observés. Elle est résolument naturaliste, conçue et pratiquée comme une *zoologie humaine* qui suit les fondamentaux de la méthode scientifique héritée de la minéralogie, paléontologie, botanique et zoologie :

- observation empirique (couleur de peau, conformation des ossements...), de plus en plus métrologique (anthropométrie)
- typologie (construction de types sur le fondement de l'observation empirique)
- taxinomie (attribution de noms, induction de familles, embranchements...)

Le principe est que, si l'on observe, nomme et classe les minéraux, les fossiles, les plantes et les animaux, on peut bien en faire autant pour l'homme.

Ces opérations aboutissent à une hiérarchisation : les zoologues n'hésitent pas à affirmer que tel organisme (le lion) est plus complexe qu'un autre (l'amibe), les anthropologues non plus, surtout quand ils pratiquent les deux disciplines, le parcours scientifique de Carl Vogt montrant bien qu'il y a porosité, voire continuité, entre elles.

Il est troublant, aujourd'hui, de constater la présence d'un homme de gauche dans l'épistémé du racisme le plus cru, le plus essentialiste et le plus déterministe. Il faut cependant considérer, en historien.ne, que c'est parfaitement cohérent au XIX^{ème} siècle : c'est l'empirisme et le matérialisme de Vogt qui en font un raciste convaincu car, à cette époque, le racisme n'est pas un préjugé ni un délit, c'est de la science. S'en offusquer, comme s'étonner que, en France, le père de l'école républicaine, Jules Ferry, soit un colonialiste convaincu, c'est commettre un anachronisme : de son point de vue, Ferry diffuse les Lumières, dans les provinces françaises comme dans l'Empire...

Dès lors, que faire de cet embarrassant héritage ?

Le premier mouvement, fondé sur une légitime indignation, est de faire chuter Vogt de son piédestal - au sens propre comme au sens figuré. Il est difficile de justifier que l'on commémore ou, pire, que l'on honore, un raciste convaincu.

A mes yeux, cette perspective pose deux problèmes.

Elle consiste tout d'abord à répondre à une occultation par une autre. On n'a longtemps pas vu, pas pu voir, ou pas souhaité voir, ce que cet homme avait de problématique comme référence tutélaire d'une grande université moderne, et ce fait, indubitable, doit être pris en charge : comment se fait-il que les assertions racistes et sexistes de Vogt n'aient pas posé problème entre 1873 et 2021 ? Qu'est-ce qui, dans nos sociétés, rendait audible, acceptable, ou bénin, de telles positions sur l'espèce humaine et sur la femme ?

Répondre à ce long silence par une seconde occultation (celle, militante, d'une *cancel culture* prônée par nombre d'activistes, attitude plaidable pour peu que l'on en explicite les fondements et les implications) apparaît peu compatible avec la vocation et les missions d'une Université. Une partie de notre travail est de promouvoir l'examen des faits et des contextes, de penser la complexité des oeuvres, des discours

et des actes pour permettre à l'étudiant.e d'être un sujet et un.e citoyen.ne rationnels, aptes à comprendre les enjeux de la cité et à penser le bien commun, ce qui commande de se garder du réflexe (déboulonner) au profit de la réflexion (penser Vogt dans son contexte).

En l'espèce, le cas Vogt est une invitation paradigmatique à faire de l'histoire, pour revisiter les fondements de la science et de la culture occidentales des années 1850-1945, qui ont vu la concomitance de phénomènes dont nous n'avons qu'à nous louer (développement inédit des sciences de la matière et de la vie, déploiement de la méthode critique en sciences humaines et sociales...) et d'autres tendances que nous considérons aujourd'hui comme moins heureuses (développement d'un capitalisme extractiviste, productiviste et inhumain, d'une civilisation thermo-industrielle peu respectueuse du vivant, colonisation et traitement inhumain de peuples extra-européens...).

Les implications intellectuelles de ce propos dépassent amplement les limites de cette note, mais une imposante bibliographie, que ce soit en histoire des sciences, en histoire de l'impérialisme colonial, en histoire économique et environnementale, existe pour nourrir cette démarche et ces débats.

L'organisation de cours, de conférences, l'apposition de plaques explicatives sur les bustes et les panneaux sont une manière de satisfaire à cette exigence intellectuelle et scientifique, tout comme la création d'une chaire d'histoire de la modernité occidentale. Une Université ne peut céder à la facilité de l'occultation : ce serait la négation de ses missions. L'Université de Genève, à travers la riche offre pédagogique de ses cursus, ainsi que par le truchement du Festival de sa Maison de l'Histoire, « Histoire et cité », est éminemment apte à répondre à cette demande sociale d'élucidation de notre histoire (celle de l'Université, celle des savoirs universitaires, et celle de l'occident).

Carl Vogt fut un scientifique de premier plan, un créateur d'institutions intellectuelles, un pédagogue populaire, un démocrate courageux, et un raciste convaincu. C'est cela qu'il faut penser, discuter et expliquer, dans une démarche d'élucidation qui, en l'espèce, ne serait pas de l'art pour l'art, car c'est bien les fondements de *notre* monde et des problèmes qu'il pose que, ce faisant, nous interrogerions.

Bibliographie

- BAYERTZ, Kurt (dir.), *Weltanschauung, Philosophie und Naturwissenschaft im 19. Jahrhundert. Der Materialismusstreit*, Hambourg, Meiner, 2007.
- CHAPOUTOT, Johann, *Histoire de l'Allemagne, de 1806 à nos jours*, Paris, PUF, Que Sais-je, 2014, rééd. 2017 et 2022, 128 p.
- CHAPOUTOT, Johann, *Comprendre le nazisme*, Paris, Tallandier, 2017, rééd. 2020, 360 p.
- DAUM, Andreas, *Wissenschaftspopularisierung im 19. Jahrhundert. Bürgerliche Kultur, naturwissenschaftliche Bildung und die deutsche Öffentlichkeit, 1848–1914*, Munich, Oldenbourg, 1998, rééd. 2002.

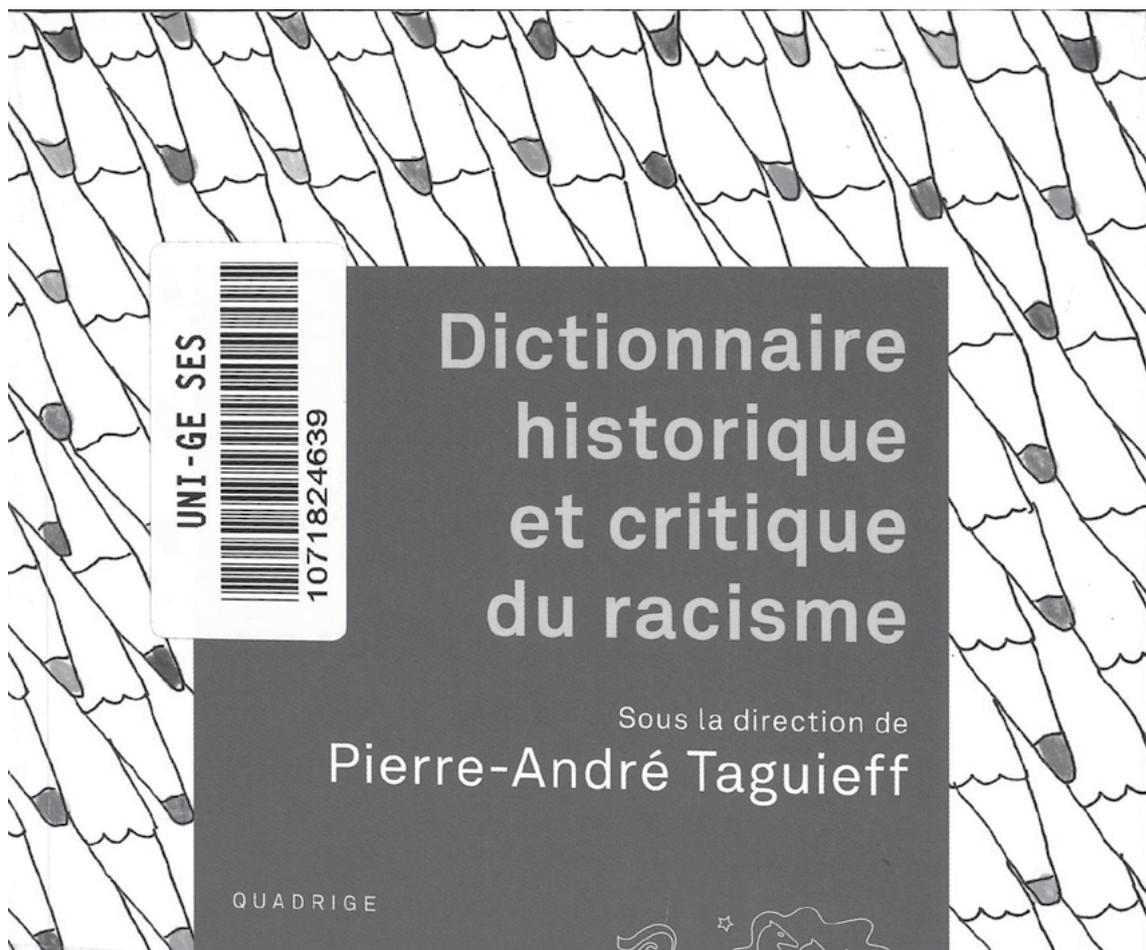
LE RIDER, Jacques, *L'Allemagne au temps du réalisme*, Paris, Albin Michel, 2008, 486 p.

MOREL, Charlotte (dir.), *L'Allemagne et la querelle du matérialisme (1848-1866). Une crise oubliée ?*, Paris, Librairie Classiques Garnier, 2017, 303 p.

PESTRE, Dominique (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs. Tome II - Modernité et globalisation*, Paris, Seuil, 2015, 468 p.

WEINDLING, Paul, *Health, Race and German Politics between National Unification and Nazism, 1870-1945*, Cambridge, Cambridge UP, 1989, 641 p.

d. La notice Carl Vogt dans le Dictionnaire du racisme



RECEVÉ

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Marc Angenot
Daniel Becquemont
Georges Bensoussan
Sophie Body-Gendrot
Myriam Cottias
Gil Delannoi
Jean-François Duniach
Gilles Ferréol
Jean Gayon
Pierre-Henri Gouyon
Gilbert Merlio
Alain Policar

CONSEILLER ÉDITORIAL

Reynal Sorel

Dictionnaire historique et critique du racisme

Publié sous la direction de

Pierre-André Taguieff

QUADRIGE



UNIVERSITE DE GENEVE
Faculté des sciences
économiques et sociales
BIBLIOTHEQUE
UNI MAIL - 40, bd du Pont-d'Ave
1211 GENEVE 4

PUF

VOGT Carl, 1817-1895

objet la création de symboles susceptibles de mobiliser le groupe autour d'une croyance commune. L'idée de race n'est que le dernier maillon en date de la chaîne historique des « idées de corps » – respectivement celles de dynastie, de lignée, de consanguinité, ou encore de corps mystique du Christ – qui reposent toutes sur l'affirmation d'une « origine » commune des membres du groupe : telle est d'ailleurs la signification du mot *ras* dans les langues sémitiques.

Aux symboles économiques auxquels faisait appel le système de Marx, ont succédé dans la seconde moitié du XIX^e siècle des symboles biologistes issus de la théorie de l'évolution et de l'étude de l'hérédité, lesquels seront à leur tour remplacés par des symboles issus de la dernière science à la mode, la psychologie. Si on peut légitimement s'opposer au symbolisme de la race au nom de la morale ou de la religion, il n'en demeure pas moins que « l'idée selon laquelle les hommes sont différents et que leurs différences sont peut-être dues à leur constitution biologique n'est pas en elle-même plus absurde que l'idée selon laquelle tous les hommes sont égaux ».

Le fait que les Juifs, qui ne représentaient alors que 1 % de la population du Reich allemand, aient pu concentrer tant de haine sur eux s'expliquerait selon Voegelin par la peur qu'éprouvaient les Allemands face à l'éventuelle domination économique de cette minorité et par leur croyance en une conspiration internationalement organisée en vue de contrôler le monde. E. Voegelin montre de façon convaincante comment l'idée d'une race allemande de caractère nordique ne s'est forgée que par opposition à sa contre-idée, l'idée de contre-race (*Gegenrasse*), ou d'anti-race (*Gegen-Rasse*) – expression qu'utilise Alfred Rosenberg dans *Le Mythe du XX^e siècle* –, incarnée par les Juifs. Même s'il mobilisait les informations et les références les plus récentes à son époque en matière d'« eugénisme » et d'« hygiène raciale », Voegelin ne pouvait toutefois nullement anticiper ce qui allait se passer à la date à laquelle il écrivait *Race et Etat* et c'est pourquoi il faut bien se garder de juger ses analyses à l'aune de nos critères actuels.

• VOEGELIN E., *The Collected Works of Eric Voegelin*, Baton Rouge et Londres, Louisiana State University

1870

Press, 34 vol. ; *Les Religions politiques* (1938), trad. fr. J. Schmatz, Paris, Les Éditions du Cerf, 1994 ; *La Nouvelle Science du politique. Une introduction* (1952), trad. fr. S. Courtine-Denamy, Paris, Le Seuil, 2000 ; *Hitler et les Allemands* (cours de 1964), trad. fr. M. Kölller & D. Ségard, Paris, Le Seuil, 2003 ; *Science, politique et genre* (1959), trad. M. B. de Lauzun, Paris, Bayard, 2004 ; *Réflexions autobiographiques*, trad. fr. S. Courtine-Denamy, Paris, Bayard, 2004 ; *Race et Etat* (1933), trad. fr. S. Courtine-Denamy, précédé de « Eric Voegelin, 1933 : Un philosophe face à l'idée de race et au racisme », par P.-A. Taguieff, Paris, Vrin, 2007 ; « La formation de l'idée de race » (1940), trad. fr. T. Gontier, *Cités* (Paris, PUF), n° 36, 2008, p. 173-197.

► EMBERLEY P. & COOPER B. (éd.), *Foi et philosophie politique. La Correspondance Strauss-Voegelin 1954-1964*, trad. fr. S. Courtine-Denamy, Paris, Vrin, 2004. – GONTIER T., *Voegelin. Symboles du politique*, Paris, Éditions Michalon, 2008. – HEILKE T. W., *Voegelin on the Idea of Race : An Analysis of Modern European Racism*, Baton Rouge / Londres, Louisiana University Press, 1990 ; *Eric Voegelin : In Quest of Reality*, Lanham, Maryland / Oxford, Rowman & Littlefield Publishers, 1999. – KEULMANN K., *The Balance of Consciousness : Eric Voegelin's Political Theory*, University Park, Pennsylvania State University Press, 1990. – SANBOSZ E. (éd.), *Eric Voegelin's Thought : A Critical Appraisal*, Durham, NC, Duke University Press, 1982. – WEBB E., *Eric Voegelin : Philosopher of History*, Seattle, University of Washington Press, 1981.

Sylvie COURTINE-DENAMY
→ Avneri, Beauré, Civilisation, Nation, National-socialisme, Racisme.

VOGT Carl, 1817-1895

Médecin, naturaliste, homme politique, Carl Vogt, d'origine allemande (né à Gies-sen), quitte son pays à la suite de ses prises de position républicaines au Parlement de Francfort (où il est élu), lors de la révolution de 1848. Il se réfugie à Berne en 1849, puis s'installe à Genève en 1852 pour y enseigner la géologie, devient « citoyen de Genève » en 1861 et dote sa ville d'adoption « d'une université moderne, ouverte aux étudiants étrangers et capable à terme de former des scientifiques de haut niveau » (Pons, 1998, p. XI). En 1872, il devient professeur titulaire de la chaire de zoologie et directeur de l'Institut de zoologie de Genève. Passionné de biologie en général et de biologie marine en particulier, il s'est intéressé plus particulièrement à l'étude de l'Homme dans une série de conférences « populaires » faites à

1871

Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds et Genève entre 1862 et 1864 (Blancaert, 1998). Ces conférences ont été publiées en anglais en 1864, puis en français l'année suivante (Vogt, 1865).

Matérialiste convaincu, et militant (« Je veux enseigner la vérité du fait et l'éternité de la matière »), Vogt rejette l'idée de fonder un règne humain comme le suggéraient Isidore Geoffroy Saint-Hilaire (1805-1861) et Armand de Quatrefages (1810-1892). Il défend, dans le cadre de ses idées philosophiques et scientifiques, un polygénisme pouvant être expliqué par l'évolution des espèces. Il adhère au darwinisme en lui donnant une part beaucoup plus importante quant au rôle que doit tenir le milieu dans la modification des espèces au cours des âges géologiques. Considérant que l'homme a pour origine le singe, et que les espèces simiesques ne sont pas les mêmes en Amérique, en Afrique et en Asie, il y aurait une logique à concevoir plusieurs berceaux évolutifs des races ou espèces humaines : « Nous ne voyons pas pourquoi les singes américains n'auraient pas pu former des espèces d'hommes américains ; les singes africains, le nègre ; les singes asiatiques, le négroïde » (Vogt, 1865, p. 624-625). Ce type de raisonnement tenait à l'influence des idées, aux accents providentialistes, du polygéniste Louis Agassiz (1807-1873) et de son concept de « centres de créations » (1845). Même en remplaçant dans un contexte matérialiste ce concept de celui qui fut son maître de 1839 à 1843, Vogt s'éloignait de la théorie darwinienne de l'unité d'origine des groupes humains. Aussi en 1875 modifia-t-il quelque peu son point de vue sur cette question : « Si l'on met en regard les caractères du Nègre et du Blanc, pendant l'enfance et pendant l'état adulte, on voit que la différence ne s'accuse qu'avec l'âge ; il y a donc développement divergent, et les deux lignes qui les représentent doivent se rejoindre loin de nous, dans un état primitif. Il en est de même de l'homme et du singe. Le jeune chimpanzé diffère moins de l'enfant que l'adulte vieux ne se différencie de l'homme adulte. Il doit donc y avoir un état primitif où, pour eux aussi, les deux lignes se rencontrent ; de sorte que les cas de microcéphalie ne sont que des cas d'atavisme. Il résulte de cet exposé, Messieurs, non pas que l'homme descende du singe, mais qu'ils descendraient, l'un et l'autre, d'un ancêtre

VOGT Carl, 1817-1895

commun qui n'était ni un singe ni un homme, mais une espèce d'animal qui s'approchait beaucoup des microcéphales de nos jours. » (Vogt, 1875, p. 236). Dans sa préface aux *Leçons sur l'homme* (1865), Vogt soulignait que si « le type animal a dû se transfigurer pour devenir homme, il est évident que le type animal a dû être la souche du type humain ! Si l'homme n'est que la transfiguration du singe [...], la figure a dû être singe avant de devenir homme ! » (Vogt, 1865, p. VII).

Aussi l'une des preuves sur lesquelles Vogt va s'appuyer pour alimenter la thèse de l'origine simienne de l'homme se rencontre-t-elle chez les microcéphales humains. Le microcéphale peut prendre sa place dans une hiérarchie zoologique plus anatomique que taxinomique, après le chimpanzé ou le gorille, mais avant l'Africain, ce dernier se situant, toujours d'après Vogt, en-dessous de l'homme blanc. Comparant les cerveaux respectifs du singe, du « nègre », de la femme européenne et de l'enfant, Vogt dit par exemple trouver, sous ce rapport, « une ressemblance frappante entre le singe et les hommes de race inférieure », et reprend à son compte la thèse de l'anthropologue allemand E. Huschke, qui concluait que « le cerveau du nègre, ainsi que le cervellet et la moelle épinière, offrent le type de la femme et de l'enfant européens et en outre, se rapprochent de ceux des singes » (Vogt, 1878, p. 241). Il en induit, conformément au postulat racialiste, qu'« au point de vue de ses facultés intellectuelles, le nègre adulte ressemble à la fois à l'enfant, à la femme et au vieillard des races blanches » (Vogt, 1878, p. 253). Le microcéphale, quant à lui, apparaît à Vogt comme un intermédiaire comblant une lacune entre le singe et l'homme : « La lacune ne pourra donc être comblée que par ces êtres infortunés, connus sous le nom de microcéphales, qui sont nés idiots, et dont la conformation défectueuse du crâne et du cerveau ne provient pas, comme chez les crétiens, d'une maladie consécutive à la naissance, mais bien d'un arrêt primitif dans le développement du cerveau » (Vogt, 1878, p. 190). Plus loin, Vogt précise sa pensée concernant les microcéphales : « On trouve évidemment chez l'idiot un mélange de caractères humains et de caractères simiens. Ces derniers proviennent de l'arrêt de développement qui, ayant frappé l'enfant pendant sa vie

intra-utérine, l'a maintenu à un degré intermédiaire entre l'homme et le singe, degré constituant d'ailleurs une des évolutions par lesquelles l'embryon humain passe dans le cours normal de son développement» (Vogt, 1878, p. 268).

Les recherches de Vogt se situent dans un contexte épistémologique marqué, dans les sciences biologiques, par la référence au concept de recapitulation défini par Ernst Haeckel (1834-1919), et vulgarisé dans cette phrase lapidaire : « L'ontogénèse est une courte recapitulation de la phylogénèse ». Pour les tenants de la doctrine de la recapitulation (dite loi de biogénétique fondamentale), le développement de l'embryon passe par des phases évoquant celles de l'évolution de son espèce, de sorte qu'un arrêt du développement embryonnaire d'une structure organique peut rappeler une structure ancestrale : l'embryon humain ne serait pas homme dans le début de son embryogénèse. La conséquence de ce constat embryologique conduit à confondre l'anormal (la microcéphalie) avec une normalité antérieure à la normalité actuelle. Dans une étude sur « les microcéphales ou hommes-singes » (Vogt, 1867), Vogt décrit dans les détails l'anatomie et le comportement d'une jeune microcéphale nommée Sophie Wyss (Fischer, 1998). Cette microcéphale, conclut-il, « est donc singe par les facultés intellectuelles, par le crâne et l'épine dorsale, femme prognathe de race inférieure par la figure, de race blanche par le corps » (Vogt, 1867, p. 170). Il y a dans ce seul individu la représentation de la généalogie de l'homme se matérialisant dans cette hiérarchie morphologique, anatomique, psychique correspondant pour Vogt à la logique évolutionniste : singe, race inférieure (race noire prognathe) et race supérieure (race blanche) (race ayant ici valeur synonymique d'espèce). Les microcéphales, naissant de parents normaux, représentent des stades anatomiques ancestraux, par lesquels passe l'embryon dans son développement, prouvant non seulement l'origine animale de l'homme, mais justifiant aussi, pour le polygéniste, les degrés de perfectionnement du type humain. Vogt ne s'est intéressé qu'à la microcéphalie « pure », « normale » écrit-il, tant il est convaincu de ce principe que l'anormal chez une espèce peut correspondre au normal chez une autre espèce, rendant

demandez-le derrière une tenture... Il ne vous appartient pas de blesser l'Envoyé de Dieu, non plus que d'épouser de ses femmes après lui» (XXXIII, 53). Le rôle du compagnon Omar fut déterminant dans le voilement des épouses du Prophète dont ce verset rapporte les circonstances : la nécessité de séparer la vie privée du Prophète dont les appartements étaient contigus à la mosquée, de sa vie publique, et ainsi de soustraire ses épouses à la convoitise et à la grossièreté des hommes. Le concept de *hijab* se rapporte exactement à la « tenture » qui établit cette séparation. C'est pourquoi la consécration de ce terme par les islamistes au sens de « voile islamique », alors que le Coran le réserve aux épouses du Prophète qu'il qualifie de « Mères des croyants » (XXXIII, 32-33), est un détournement de sens d'autant plus transgressif que celles-ci ont un statut particulier.

Un deuxième verset dit : « Prophète, dis à tes épouses, à tes filles, aux femmes des croyants de revêtir leurs mantes : sûr moyen d'être reconnues... et d'échapper à toute offense... » (XXXIII, 59). Il ne donne aucune description du *hijab* (mante). L'interprétation qui a prévalu est celle des exégètes persans qui ont orienté la norme vers le modèle du *ichador*. La mention « femmes des croyants » laisse entendre que c'est le statut d'épouses soumises à l'autorité maritale qui est en cause, comme c'est le cas dans la Bible. Il s'agit là d'un compromis avec les mœurs patriarcales de la société de l'époque, et non d'une prescription religieuse qui détermine le statut des femmes en tant que croyantes.

Le troisième verset qui a servi de source dit : « Dis aux croyantes de baisser les yeux et de contenir leur sexe : de ne faire montre de leurs agréments, sauf ce qui en émerge, de rabattre leur fichu sur les épaules de leur vêtement... » (XXIV, 31). Mais le verset précède (XXIV, 30) dit : « Dis aux croyantes de baisser les yeux et de contenir leur sexe... ». Dans cette troisième séquence, le Coran s'adresse aux deux sexes, condamnant la provocation et les exhortant à une conduite de pudeur, engageant leur statut de musulmans dans une morale sexuelle qu'il relie à la foi. Le Message se veut cependant nettement plus réprobateur à l'égard de l'exhibition des « agréments » féminins, usant du concept de *zinā* (le corps obscène) qu'il emploie par ailleurs à propos de l'adultère

(XXIV, 2). Ce qui est désigné ici, c'est le corps de la femme qui exhibe ses parties intimes dans un but de provocation sexuelle. Le voile est d'ailleurs imposé aux jeunes femmes fécondes, puisque le Coran en exempte les femmes ménopausées (XXIV, 60), celles-ci n'ayant plus la possibilité de faire endosser aux hommes la responsabilité d'une éventuelle paternité. La séduction de la femme est donc source de désordre et une menace pour la communauté.

Maniant la surenchère et l'exercice du syllogisme, les islamistes ont placé les femmes au cœur de leur dispositif idéologique. En les soumettant au joug du voile, ils pensent neutraliser les libertés individuelles et l'ensemble des valeurs de la modernité qui passent par la liberté sexuelle dont la femme représente le maillon faible.

Alors que le Coran ne mentionne pas le voilement des cheveux, les islamistes prétendent que c'est du foulard qui couvre la tête qu'il s'agit. En réalité, il n'évoque que deux interdits : la nudité du sexe, et celle de la poitrine (dont il faut rabattre le *kimnār* sur le décolleté), accompagnés d'une exhortation à la pudeur. Pas plus que la Bible hébraïque, il ne situe la norme dans une démonstration théologique, contrairement au christianisme qui, avec la première lettre de Paul aux Corinthiens (11/2-16), la justifie en la reliant au divin. L'institution du voile dans l'islam ressortit à un événement qui n'a aucune signification religieuse. Elle reflète, comme l'ensemble des dispositions relatives au statut de la femme, les mentalités de l'époque des fondations de l'islam. C'est cette vision masculine qui a souvent prévalu, y compris dans le message divin.

Les islamistes avancent que le voile est une prescription et une pratique *religieuse*. Or l'islam n'établit aucune différence dans ce domaine. Seul le degré de piété compte, et le sexe, ni la race, ni le rang social n'intervient dans l'évaluation du musulman qui est du domaine exclusif de Dieu. Les cinq piliers sont obligatoires pour les femmes comme pour les hommes, et le voile n'en fait pas partie.

Selon des discours convenus, les femmes se voilent librement. Si cela est vrai pour certaines d'entre elles, cette lecture occulte les conditions idéologiques qui ont favorisé le développement de ce phénomène. D'une

compte, en quelque sorte, de leur filiation et de l'unité du vivant. L'anthropologie aperçoit l'unité dans la diversité des formes et des espèces et, selon lui, la diversité de ses espèces se mesure dans la diversité de ses échelles de valeur, permettant de classer les races-espèces en inférieures et supérieures.

• Vogt C., *Leçons sur l'homme. Sa place dans la création et dans l'histoire de la terre*, trad. fr. J.-J. Moulinié, Paris, C. Reinwald, 1865, p. 64, revue par E. Barbier, 1878 ; « Mémoire sur les microcéphales ou hommes-singes », in *Mémoires de l'Institut national genevois*, t. XI, Genève-Bâle, chez H. Georg, Librairie de l'Institut, 1867 ; « Discussion », *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique*, Copenhague, Imp. de Thiele, 1875, p. 235-236.

► BLANCKAERT C., « La division des anatomies. L'anthropologie de Carl Vogt dans le contexte des études naturalistes », in J.-C. Pont et al., *Carl Vogt (1817-1895). Science, philosophie et politique*, Chêne-Bourg (Suisse), Georg éd., 1998, p. 199-247. — FISCHER J.-L., « Carl Vogt (1817-1895), le concept de recapitulation et les hommes-singes », in J.-C. Pont et al., *Carl Vogt (1817-1895). Science, philosophie et politique*, Chêne-Bourg (Suisse), Georg éd., 1998, p. 267-286. — POIR J.-C., BUI D., DUBOSSON F. & LACKI J., *Carl Vogt (1817-1895). Science, philosophie et politique*, Chêne-Bourg (Suisse), Georg éd., 1998.

Jean-Louis FISCHER
→ Agassiz : Anthropologie physique ; Darwin : Évolutionnisme ; Geoffroy Saint-Hilaire ; Haeckel : Gradatédisme ; Racisme ; Socialisme et racisme.

VOILE ISLAMIQUE

La plus ancienne règle connue instituant le voile remonte à 3000 ans. Fait typique de la cité, cette norme de « marquage » des femmes du clan, épouses, nobles et vierges, accompagnée d'un tabou sur les cheveux, fut imposée presque partout dans le pourtour méditerranéen, par les Grecs et les Romains. Traditionnellement réservé aux élégantes, le voile est devenu aujourd'hui un phénomène mondial. Alors que les musulmanes le portaient par coutume, ce sont les islamistes qui, à partir des années 1920, l'imposèrent en recourant à des arguments religieux. Dans les années 1970, le mot *hijab* commença à se propager dans l'ensemble des pays arabes.

Un seul verset coranique mentionne ce terme au sens de voilement : «... Si vous avez un objet à demander à ses épouses,

e. «La quadrature du Carl»³⁷, dans le projet «Hypercity»

³⁷ <https://hypercity.ch/parcours/jonction/halte/quadrature>

Poursuivre le parcours

<https://hypercity.ch/parcours/jonction/halte/quadrature>

5. La quadrature du Carl

(Lieu : bd. Carl-Vogt / arrêt TPG à la hauteur du passage de la Radio)

Je ne sais pas pour vous. Pour moi, « Carl-Vogt », si j'avais dû imaginer un personnage derrière ce prénom et ce nom, je vous aurais dit d'abord que je n'en avais aucune idée, puis, si vous aviez insisté, que ça m'évoquait un méchant dans une bande dessinée à la Batman ou dans un James Bond, dans la lignée d'un Hugo Drax ou un Julius No.

Vellkomm, Monsieur Bond. My name is Vogt. Carl Vogt.

Quelque chose comme ça.

J'en aurais été là, le 8 juin 2020, lorsque j'ai vu arriver sur mon écran une pétition qui demandait que ce boulevard, celui où vous avez cliqué sur ma voix, change de nom, remplaçant « Carl Vogt » par « Tilo Frey ».

J'apprenais ainsi, en l'espace d'une même seconde, qu'une politicienne radicale-démocrate neuchâteloise – Tilo Frey, donc – était l'une des douze premières femmes et la toute première personne noire à obtenir un siège au Parlement suisse, en 1971.

Dans la même seconde, disais-je, j'apprenais que Carl Vogt, l'homme dont cette rue porte le nom, avait contribué par ses écrits à ce qu'on appelle le « racisme scientifique » (imaginez mes doigts faire des guillemets), c'est-à-dire à la tentative de prouver scientifiquement l'inégalité – intellectuelle, en particulier – entre les races humaines.

Bon. Je pars me renseigner sur Vogt, Carl Vogt. Je découvre, d'un côté, un géologue, paléontologue, zoologiste, premier découvreur de la mort cellulaire programmée, ou apoptose, auteur d'un vaste ouvrage sur les embryons de la famille des saumons, politicien progressiste, premier recteur de l'Université. Sous son impulsion – je cite le site Web de cette institution –, l'Université

« prit sa forme moderne et l'ouverture aux femmes s'y trouva inscrite dans la loi. Toutefois »...

En effet, il y a un toutefois. Sur Google Books, je parcours l'oeuvre de Carl Vogt numérisée (en accès intégral gratuit, car les droits d'auteur sont périmés), et là-dedans je trouve le livre dont parle la pétition, *Leçons sur l'homme, sa place dans la création et dans l'histoire de la terre*, publié en 1863 : 694 pages en deux volumes en VO allemande, 648 en traduction française, étalant inlassablement des comparaisons de crânes de singes et de crânes humains, martelant la parenté de l'humanité avec les

gorilles et les chimpanzés. Parenté proche pour ce que l'auteur appelle les « races inférieures », parenté plus éloignée pour les « races supérieures », c'est-à-dire blanches comme lui.

L'idée, en gros – page 253, si jamais –, est que les êtres humains de toutes les couleurs naissent intellectuellement égaux et qu'ils le restent pendant l'enfance, puis que quelque chose se passe, lors la puberté, dans la mécanique osseuse des têtes noires, et qu'à partir de là tout progrès cérébral est bloqué. Impossible, selon Carl Vogt, d'éliminer cette inégalité, qu'on peut en revanche atténuer un petit peu grâce à l'éducation. Ce qui est très bien, à ses yeux. D'ailleurs Carl Vogt est véhémentement contraire à l'esclavage, qui existe encore à ce moment-là aux États-Unis, car le peu de potentiel mental dont Vogt croit doté-e-s les noir-e-s, eh bien, il faut tout de même le développer. Ce en quoi la posture carlvogtienne s'apparente à ce qu'on appelle aujourd'hui « racisme bienveillant » (je fais à nouveau des guillemets avec mes doigts), qui n'affiche pas de haine ou d'hostilité, juste la conviction écrasante d'une supériorité. Supériorité qu'on constate, selon Carl Vogt, d'une façon tout aussi inéluctable chez les hommes par rapport aux femmes, pas tellement chez les « races inférieures », mais chez les « races supérieures », alors là, oui.

Bon. Pour corser toute cette affaire, le titre du livre commence par « Leçons », car l'auteur ne se contente pas de ruminer ses croyances dans son coin : il les enseigne à Neuchâtel, où il les a apprises de son maître, Louis Agassiz, à la Chaux-de-Fonds, et enfin à Genève.

Bien sûr, l'excusera-t-on, c'est l'époque. Ouais, mais non. L'époque est aussi celle de Charles Darwin, qui ne croit pas, lui, à l'inégalité intellectuelle des humaines et des humains selon leur race ou selon leur sexe.

Bref. La science avance, le racisme dit « scientifique » est rangée dans le musée des pseudo-sciences, le volet racialiste de l'oeuvre de Carl Vogt est plus ou moins oublié. Pendant ce temps, on colle le nom du savant à un boulevard, puis à un ensemble d'immeubles – cité Carl-Vogt-Honegger, construite entre 1960 et 1964 en cinq barres perpendiculaires à ce boulevard, à deux pâtés d'immeubles de l'arbre où vous avez cliqué sur ma voix –, on colle son nom, disais-je, et personne ne bronche.

Mais le temps passe, et des choses se passent. Tilo Frey est élue en 1971. Les femmes suisses font des grèves féministes en 1991 et en 2019. La ville de Neuchâtel rebaptise en 2019 un espace public, remplaçant Louis Agassiz, le savant qui avait transmis à Carl Vogt sa science raciste, par Tilo Frey. Et le mouvement Black Lives Matter fait des vagues mondiales en 2020 contre les violences faites aux noir-e-s. Pendant ce temps, des universitaires suisses enquêtent à partir des années 1990 sur les manières dont leurs compatriotes du 18e et 19e siècles ont contribué théoriquement aux discours racistes à prétention scientifique et pratiquement aux business international de l'esclavage.

Avec tout ça, lorsqu'on ressort Carl Vogt en 2013 pour baptiser un bâtiment universitaire en lui donnant, selon la coutume, le nom de la rue où il est bâti, un débat commence. Il est relancé et monte d'un cran en juin 2020, en pleine vague Black Lives Matter, avec la pétition qui demande que le boulevard change de nom, et avec une motion au Parlement cantonal pour, je cite,

« un inventaire des lieux géographiques portant des noms en lien avec le colonialisme, la traite négrière ou le racisme, et pour une meilleure information du public à ce propos »

et avec une lettre ouverte en forme de BD, dans laquelle Juliet Fall, professeure de géographie, commence par « Cher Carl » et l'apostrophe ainsi :

« Tu t'inquiètes du monde qui change. Les peuples qui se mélangent. (...) Tu décides de prouver qu'il existe des races humaines, distinctes et inégales. (...) Mais tu vois là, Carl, il faut que je t'arrête. Même à ton époque, ces idées sont peu crédibles. »

En septembre 2020, une nouvelle pétition est lancée par un Collectif pour une réflexion décoloniale, demandant cette fois, je cite,

« la rebaptisation du bâtiment universitaire (...) portant le nom de Carl Vogt, ainsi que le déboulonnement du buste à son effigie siégeant devant le bâtiment de l'Uni Bastions ».

C'est là qu'en est aujourd'hui la quadrature du Carl, si j'ose dire, l'affaire Carl Vogt, personnalité « progressiste et raciste », comme le titre le journal *Le Courrier*. Les adversaires de la remise en question accusent les pétitionnaires de vouloir balayer ou réécrire l'histoire de hier au goût d'aujourd'hui. Mouais... Je termine, moi, cette halte en remarquant que sur une peau noire, la célébration d'un théoricien du racisme agit comme une blessure, un traumatisme renouvelé. Et que l'histoire, en réalité, les *décarlvogtisseurs* et *décarlvogtissatrices* n'en veulent pas moins, mais plus, ajoutant de nouveaux chapitres, et creusant dans les anciens.



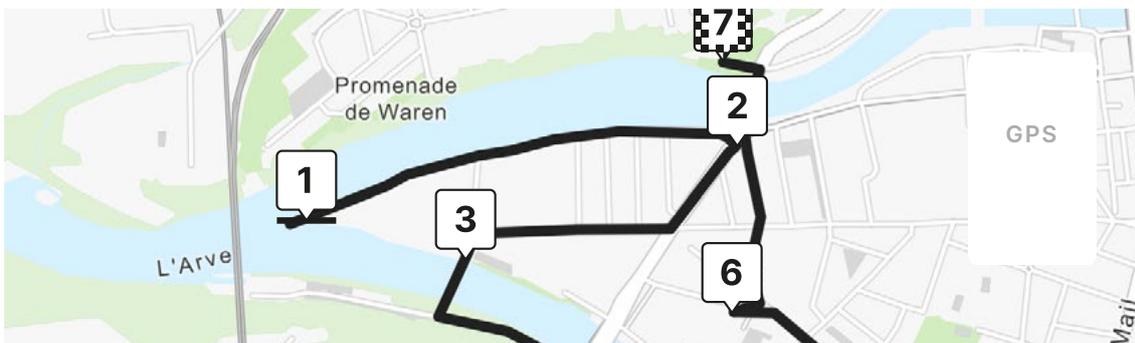
J. 8713 Genève — Boulevard Carl Vogt

Le boulevard Carl-Vogt alors qu'ils n'était construit que d'un seul côté (carte postale sur [le site de 60x60](#), projet artistique dans la cité Carl-Vogt Honegger)

La prochaine halte: Le marécage qui fait des vagues

Halte

Poursuivre le parcours





Bibliographie et sources

« Black Lives Matter – Ville de Genève – change Boulevard Carl-Vogt in Boulevard Tilo Frei » – [Pétition en ligne](#)

« Carl Vogt, ou la difficile question de l'héritage scientifique », Université de Genève, 2020 – [En ligne](#)

FALL, Juliet J., « Cher Carl », 2020 – [En ligne](#)

FALL, Juliet J., « “Dear Carl”: thinking visually and geographically about public figures », *Geographica Helvetica*, N° 75, 2020 – [En ligne](#)

MOUNIR, Rodéric, « Carl Vogt, progressiste et raciste », *Le Courrier*, 17.06.2020 – [En ligne](#)

« Proposition de motion pour un inventaire des lieux géographiques portant des noms en lien avec le colonialisme, la traite négrière ou le racisme, et pour une meilleure information du public à ce propos », M 2657, Secrétariat du Grand conseil, 12.06.2020 – [En ligne](#)

Collectif pour une réflexion décoloniale, « Rebaptisez le bâtiment Carl Vogt de l'UNIGE et déboulonnez le buste à son effigie » – [Pétition en ligne](#)

VOGT, Carl, *Leçons sur l'homme, sa place dans la création et dans l'histoire de la terre*, Paris : Reinwald et Cie, 1878 – [Dans le catalogue de la BGE](#) – [En ligne](#) (version originale : *Vorlesungen über den Menschen, seine Stellung in der Schöpfung und in der Geschichte der Erde*, 1863)

f. Principes de Yale³⁸

³⁸ <https://ogc.yale.edu/governance/historic-documents/renaming-procedure>

Yale University

Division of the Senior Vice President and General Counsel

HOME » UNIVERSITY GOVERNANCE » HISTORIC DOCUMENTS » PROCEDURE FOR CONSIDERATION OF RENAMING REQUESTS

Procedure for Consideration of Renaming Requests

The [Report of the Committee to Establish Principles on Renaming](#)

(https://president.yale.edu/sites/default/files/files/CEPR_FINAL_12-2-16.pdf), adopted by the Yale Corporation on November 28, 2016, sets forth the principles for consideration of requests to withdraw the name of a building or other campus structure or space (“renaming request”).

The report provides:

- There is a strong presumption against renaming a building on the basis of the values associated with its namesake. Such a renaming should be considered only in exceptional circumstances.
 - The presumption against renaming is at its strongest when a building has been named for someone who made major contributions to the University.
- Principles to be considered:
 - Is a principal legacy of the namesake fundamentally at odds with the mission of the University?
 - Was the relevant principal legacy significantly contested in the time and place in which the namesake lived?
 - Did the University, at the time of a naming, honor a namesake for reasons that are fundamentally at odds with the mission of the University?
 - Does a building whose namesake has a principal legacy fundamentally at odds with the University’s mission, or which was named for reasons fundamentally at odds with the University’s mission, play a substantial role in

forming community at the University?

- The report states: “We expect that renaming will typically prove warranted only when more than one principle listed here points toward renaming; even when more than one principle supports renaming, renaming may not be required if other principles weigh heavily in the balance.”

A renaming request must be submitted in an application that meets the following administrative requirements:

- states the grounds on which the name should be changed;
- specifies how the [Principles on Renaming](https://president.yale.edu/sites/default/files/files/CEPR_FINAL_12-2-16.pdf) (https://president.yale.edu/sites/default/files/files/CEPR_FINAL_12-2-16.pdf) require that the name be changed, presenting a thoroughly researched and well-documented case with supporting historical and other evidence; and
- meets other administrative requirements as the Office of Institutional Affairs may from time to time establish.

Such applications shall be submitted in writing to the Office of Institutional Affairs at 1 Prospect Street, Suite 102, or via email to [_mailto:secretary.office@yale.edu](mailto:secretary.office@yale.edu) governance@yale.edu (<mailto:governance@yale.edu>). The Senior Vice President for Institutional Affairs and General Counsel will review the application and determine whether it meets the administrative requirements. This review will not address the merits of the application. If the application does not meet the administrative requirements, the applicant will be so advised and the application will undergo no further review. If the application meets the administrative requirements, it will be forwarded to the President who will consult with members of the University Cabinet (i.e., the Provost, Vice Presidents, and Deans).

The President, following consultation with the Cabinet members, will decide whether the application warrants further review under this procedure. Further review may be warranted only if (1) the application clearly demonstrates that the request may overcome the presumption against renaming when the Principles on Renaming are applied to it and (2) the review is needed in order to address significant concerns of the University community. The President may also determine without an application having been submitted that the historical name of a building or other campus structure or space warrants review under this process.

If a renaming question warrants further review, the President will appoint an advisor or advisors who have relevant knowledge and expertise to advise the President and Corporation on the question. The advisor(s) will consider the name removal question by applying the Renaming Principles and may obtain expert advice and consultation, solicit appropriate input

from the University community, require the applicant to present additional evidence (historical or otherwise), and conduct research and fact-finding. Upon completion of this review, the advisor or group of advisors will submit to the President a report and recommendation.

The President will transmit the report and recommendation to the Corporation, which will review the matter and make a final decision.

After a name has been considered under this process, it will not be considered again absent a material change in known facts and circumstances.

UNIVERSITY GOVERNANCE

[Board of Trustees \(/governance/board-trustees\)](/governance/board-trustees)

[University Council \(/governance/university-council\)](/governance/university-council)

[Governance Documents \(/governance/governance-documents\)](/governance/governance-documents)

[Historic Documents \(/governance/historic-documents\)](/governance/historic-documents)

[Alumni Fellow Election \(/governance/alumni-fellow-election\)](/governance/alumni-fellow-election)

[Honorary Degrees \(/governance/honorary-degrees\)](/governance/honorary-degrees)

[Sheffield Scientific School \(/governance/sheffield-scientific-school\)](/governance/sheffield-scientific-school)

[Staff Directory \(/governance/staff-directory\)](/governance/staff-directory)

Yale

Copyright © 2022 Yale University · All rights reserved

g. Principes de Stanford³⁹

³⁹ <https://campusnames.stanford.edu/renaming-principles/>

Stanford University

Campus Names

Search this site

Menu

Home

News and Updates

Jordan Committee

Principles and Procedures for Renaming Buildings and Other Features at Stanford University

Introduction

Stanford University is committed to maintaining high standards of integrity and robust academic freedom, and to providing a welcoming and inclusive environment for all members of the Stanford community—principally students, faculty, staff, alumni, and trustees.^[1] Consistent with its commitment to the search for truth, the University benefits from examining even its own long-established values and traditions.

With this in mind, Stanford will consider renaming features of the university, such as buildings, streets, monuments, endowed positions, and prizes, when there is strong evidence that retaining the name is inconsistent with the University's integrity or is harmful to its research and teaching missions and inclusiveness.

Renaming a feature because of the morally repugnant behavior of the person after whom the feature has been named represents a sufficiently serious expression of condemnation and change to the University's original decision that it should be undertaken only where warranted by all the circumstances.

- The university's intellectual mission requires that it acknowledge and assess the complexity of human actions before it reaches judgments. Historical evidence is typically complex and often ambiguous. Too-ready renaming, especially when passions are high, may oversimplify, revise, or erase history.
- Because of its commitment to academic freedom, the University must take care that neither renaming nor retaining a name inhibits research or otherwise restricts free and open inquiry.
- Today's decisions about naming and renaming may become controversial in the future. Thus, today's decision makers should give the same respect to previous decision makers that they would like their decisions to be accorded in the future.
- Any person after whom a University feature has been named may have a history that some members of our diverse community will find objectionable. The proper investigation of requests for renaming, and the possible responses (including physical alterations and mitigation efforts) require considerable time and effort, and should not be undertaken lightly.

The procedures and principles set out in this document are intended to provide guidance to those making requests for renaming and to the President and Board of Trustees when considering renaming.

Initiating the Process of Reconsidering the Name of a Feature

Having a clear process for addressing questions of renaming is important. Improvised procedures are not only likely to provoke controversy over whether requests are treated consistently, but will make consideration of requests less efficient. The process should take into account the distinctive character of the University as an institution of higher education devoted to the advancement of knowledge and to the creation of an inclusive and responsible community.

The President of the University may begin the process of reconsidering the name on a building or other

feature at his or her own initiative or in response to a request submitted by members of the Stanford community. The request should describe:

- the specific behavior(s) or course(s) of conduct by the person after whom a feature is named that violate the University's mission and core principles;
- the sources and strength of the evidence of that behavior;
- the nature, depth, and extent of the harm that the continued use of the name may inflict on the University's integrity, mission, and communities; and
- how renaming comports with the principles described in this document.

Upon receipt of the request, the President may make further inquiries of its submitters and, in his or her discretion, submit the petition to a committee appointed by the President to investigate the claims and report back to the President.

Beginning with the request and continuing through the process that follows, the University and its members should adhere to the standards of inquiry and discourse appropriate for an institution of higher education. They should invite comments from all interested members of the Stanford community (including the honoree or his or her heirs) and treat the process as an opportunity for community-wide learning even as they address past wrongdoing. Where helpful, those applying these principles to a particular case should take advantage of the knowledge and methodologies of the social sciences, humanities, law, and other disciplines, and they should take care that the inquiry itself not exacerbate the harms that are being considered.

Factors to be Considered

The harm caused by retaining the name

The critical question is whether the honoree's behavior compromises the university's mission, including both its commitment to intellectual integrity and its commitment to diversity and inclusion of all members of the Stanford community. This is a question of fact whose answer should not be casually assumed. Among other things, it will depend on the nature of the conduct at issue, the prominence and role of the named feature in daily life at the University, and the degree to which retention of the name interferes with the ability of University community members to teach, learn, work, and live in the community.

The potential harms of renaming

- The committee must take care that renaming not establish a University orthodoxy with respect to particular opinions or otherwise inhibit free inquiry.
- The names of certain University features may have a positive value for students, faculty, staff, or alumni, who may find renaming disrespectful of their views.

The relevant factors and how they should be weighed

1. *The centrality of the person's offensive behavior to his or her life as a whole.* The case for renaming is strongest where the honoree's offensive behavior is inextricably connected with his/her public persona. [2] The case for renaming is weaker where the honoree's offensive behavior, though publicly known, is not a central or inextricable part of his/her public persona [3]—especially when the honoree's behavior was conventional at the time of the behavior or the naming, and when, despite the objectionable behavior, other aspects of the person's life and work are especially praiseworthy.
2. *Relation to the University history.* The case for renaming is weaker when the honoree has had an important role in the University's history, and stronger when the honoree is a person without a significant connection to the university. (The concern about "erasing" the university's history—or any history, for that matter—is diminished to the extent that the relationship between Stanford's history and the honoree is incidental to begin with.)
3. *Harmful impact of the honoree's behavior.* The case for renaming is strongest when the morally repugnant behavior of an honoree for whom a feature is named has a significant negative effect on the core University missions of pursuing knowledge and receiving an education. Thus, the case for renaming is strong to the extent that retaining a name creates an environment that impairs the ability of students, faculty, or staff of a particular gender, sexual orientation, race, religion, national origin, or other characteristic protected by federal law or University policy, to participate fully and effectively in the missions of the University. The case is also strong to the extent that the morally repugnant behavior is connected to academic fraud or misconduct. In assessing the negative effects, the salience of the named feature for members of the Stanford community should be considered: The case for renaming is stronger where the name is prominent and encountered in a personal or intimate setting (e.g., a student residence) and generally is weaker where the feature is a relatively impersonal public place. As a result, when several features are named after the same individual, the impact may be more harmful for some features than for others.

4. *Community identification with the feature.* The case for renaming is weaker where the feature is part of a valuable positive tradition or identification shared by a substantial number of Stanford community members, including alumni.
5. *Strength and clarity of the historical evidence.* The case for renaming is strongest when evidence of the honoree's wrongful behavior is clear and unambiguous, and is weakest when the evidence is scant or ambiguous.
6. *The University's prior consideration of the issues.* The case for renaming is stronger when the honoree's offensive conduct came to light after the naming, or where the issue was not the subject of prior deliberation. The case for renaming is weaker when the University addressed the behavior at the time of the naming and nonetheless decided to honor the person, or when the University has already considered and rejected a prior request for renaming. (The original decision deserves some degree of respect if the decision makers considered the competing interests, but not if they made the decision in ignorance of relevant facts,^[4] or if they did not address the honoree's questionable behavior at the time of the naming.)
7. *Possibilities for mitigation.* In considering whether to retain or eliminate a name, the University should take into account whether the harm can be mitigated and historical knowledge preserved by recognizing and addressing the individual's wrongful behavior. When a feature is renamed or when the name is retained but the committee considers it a close question, the University should consider describing the history in a prominent way—at the feature, where practicable, or in some other suitable location.

Application of the Principles to Particular Cases

A committee considering a particular renaming case should submit a written opinion to the President applying these principles to the facts of the case. It is inevitable that the principles will be elaborated or even modified in the course of their application over time. The President may, at any time, reconvene a committee to reconsider the principles.

^[1] Stanford's Founding Grant prescribes the nature of the university as including "studies and exercises directed to the cultivation and enlargement of the mind," "its object, to qualify its students for personal success and direct usefulness in life," and "its purposes, [among others] to promote the public welfare by exercising an influence in behalf of humanity and civilization." <http://govcr.stanford.edu/wp-content/uploads/2015/10/founding-grant.pdf>

^[2] This was Yale's conclusion based on John Calhoun's public advocacy of slavery. See *Yale Committee to Establish Principles on Renaming*, <https://president.yale.edu/advisory-groups/presidents-committees/committee-establish-principles-renaming-0>

^[3] Although reasonable people might differ, this was Princeton's conclusion with respect to Woodrow Wilson: "The challenge presented by Wilson's legacy is that some of his views and actions clearly contradict the values we hold today about fair treatment for all individuals, and our aspirations for Princeton to be a diverse, inclusive, and welcoming community. On the other hand, many of his views and actions – as faculty member and president of this University, as governor of New Jersey and a two-term President of the United States, and as an international leader whose name and legacy are still revered in many parts of the world – speak directly to our values and aspirations for our school of public and international affairs and for the first of our residential colleges." *Report of the Trustee Committee on Woodrow Wilson's Legacy at Princeton*, <https://www.princeton.edu/vpsec/trustees/Wilson-Committee-Report-Final.pdf>

^[4] For example, if at the time of the initial naming, the University was unaware that the honoree had engaged in a course of sexually abusive behavior.

Stanford
University

h. Bustes et bustiers

<https://www.unige.ch/lejournald/vie-unige/automne-2021/coup-de-jeune-bustes-bastions/>

09 décembre 2021 - Melina Tiphicoglou

LeJournal de l'UNIGE

(/lejournald/)

Vie de l'UNIGE (/lejournald/archives/archives-vie-unige/)

Coup de jeune sur les bustes des Bastions

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment universitaire, le séminaire de recherche «Bustes et bustiers aux Bastions» s'est penché sur l'histoire et le sens des portraits qui ornent le hall du 1^{er} étage. Il se conclut par une intervention artistique visant à explorer de nouvelles possibilités pour cet espace.



Les bustes installés dans le hall, au 1^{er} étage d'Uni Bastions, font l'objet d'une intervention artistique pour questionner leur sens et le message qu'ils véhiculent. Photo: E. Bayart.

Au 1^{er} étage d'Uni Bastions, dans le hall qui fait face à l'auditoire historique du bâtiment, dix bustes figurant d'illustres professeurs toisent les passant-es. Qui sont-ils? Qu'ont-ils fait? (Presque) plus

personne ne le sait. Mais un seul regard suffit pour constater le manque criant de diversité: tous sont des hommes, blancs, d'un certain âge et appartenant à une certaine classe sociale. Au sein de l'institution, nombreuses sont les voix à réclamer une réappropriation de ce bel espace. Dans cette perspective, et en prévision de la rénovation prochaine des lieux, le séminaire de recherche «Bustes et bustiers aux Bastions» s'est tenu de septembre 2019 à fin 2020 (voir Le Journal n° 164 (<https://www.unige.ch/lejournale/numeros/journal164/article-5/>)). Objectif: étudier et documenter la présence de ces personnages dans le bâtiment; comprendre leur histoire, leur forme et leur signification; identifier leur action performative, c'est-à-dire comprendre comment ils occupent l'espace, le message qu'ils transmettent et l'impact qu'ils ont sur les passant-es. Enfin, il s'agissait aussi de réfléchir à une utilisation différente des lieux. Le résultat est une installation, réalisée avec la contribution de l'artiste et curatrice Marie van Berchem. À découvrir en ce moment, après de nombreux reports en raison de la crise sanitaire, elle rend ces objets plus visibles et en même temps moins oppressants.

«Ces bustes sont à la fois omniprésents et invisibles, commente Valeria Wagner (<https://www.unige.ch/lettres/roman/unites/espagnol/enseignants/wagner/>), maître d'enseignement et de recherche à la Faculté des lettres et membre du Collectif que faire des bustes (CQFB), constitué des enseignant-es et des étudiant-es ayant participé au séminaire. Placés en assemblée, ils sont comme une autorité invisible qui surveille nos pas et nos pensées. Ils évoquent le passé, la commémoration et la vénération de figures exemplaires liées à l'Université. Ils sont des exemples à suivre en même temps que l'illustration de ce qu'on ne sera jamais.» L'intervention artistique menée sur les bustes cherche à les «désarmer» en leur attribuant une fonction domestique – en tant que supports à plantes ou portemanteaux. Elle met également en évidence leur fonctionnement d'exclusion –, recouverts de miroirs, chacun-e peut s'y mirer et prendre leur place sur le piédestal. Une surface d'expression invite en outre les passant-es à donner leur avis.

Modèle du savoir figé

Aujourd'hui contestée, cette collection a pourtant été constituée de manière fortuite. L'initiative d'un tel hommage venait en règle générale des proches (familles ou disciples des professeurs défunts) qui se réunissaient pour financer la conception du buste et l'offrir à l'Université. Dans son travail de séminaire intitulé Les fils seront dignes des pères, Hugo Molineaux a cherché, en s'appuyant sur les archives du Journal de Genève, à dégager le narratif de ces cérémoniels. «Un schéma commun et une constante intentionnalité se dégagent, écrit l'étudiant. (...) Le but des cérémonies est clair: montrer la gratitude de l'institution envers le défunt, faire vivre sa mémoire afin de lui permettre de traverser les âges et rendre hommage à un personnage illustre pour qu'il soit un modèle d'exemplarité pour les générations futures.» La démarche n'est, pour autant, pas totalement innocente dans le contexte actuel. «Ce sont des hommes blancs, des figures d'autorité qui proposent une représentation du savoir figé, individuée, qui invisibilise non seulement les femmes, mais

aussi les équipes de recherche, alors que l'on sait que toute connaissance est le fruit d'un travail collectif, argumente Valeria Wagner. Leur disposition en assemblée renforce le sentiment d'exclusion en rappelant que tout le monde ne peut pas entrer et rester à l'Université.»

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment, le collectif CQFB espère qu'un réaménagement critique de cet espace sera effectué et que celui-ci prendra en compte les éléments de réflexion qu'il a contribué à mettre en avant. «Ce débat s'inscrit dans un mouvement global de remise en cause des monuments dans l'espace public qui mène au déboulonnage de statues à travers le monde, rappelle Valeria Wagner.» «Faire éclater un modèle dominant permet d'en envisager d'autres, de se réappropriier l'espace et de redonner peut-être un peu de vie et de chaleur à un hall universitaire trop pesant et solennel», renchérit Hugo Molineaux.

Pour en savoir plus

- «Bustes et bustiers aux Bastions: Le genre et les figures du savoir en question (dans le cadre de la rénovation des Bastions) (<https://www.unige.ch/lettres/fr/faculte/structures/commissions/egalite/bustes-et-bustiers-aux-bastions/>)», séminaire de master
 - Bustes aux Bastions (<https://mediaserver.unige.ch/play/144317>), un film de Juliet Fall pour le cours «Histoire et épistémologie de la géographie»
-
-

i. Projet Aula Alexei Jaccard-Droits de l'Homme

Projet de valorisation de l'«Auditoire Alexei Jaccard Droits de l'homme» (MR380) à Uni Mail (Unige)

1. Historique du projet : Alexei Jaccard et les droits humains

Ce projet porté par un comité scientifique interfacultaire vise à mettre en valeur l'actuel « Auditoire Alexei Jaccard Droits de l'homme » (MR380 – ci-après l'Auditoire) situé au rez-de-chaussée d'Uni Mail. Il s'agit d'en faire un lieu vivant de mémoire, d'information et de réflexion interdisciplinaire autour de la lutte pour le respect des droits humains, notamment autour de la thématique des disparitions forcées à partir du destin tragique d'Alexei Jaccard.

En mai 1977, Alexei Jaccard, de nationalité suisse-chilienne, disparaît à Buenos Aires alors qu'il est étudiant en géographie à l'Unige. Sa disparition suscite la mobilisation du corps étudiant et enseignant, ainsi que du personnel administratif et technique de l'Unige derrière son recteur, Justin Thorens, d'abord pour le retrouver, ensuite pour exiger la vérité sur les faits. C'est seulement entre 2007 et 2015 qu'apparaissent les preuves qu'il a été l'une des nombreuses victimes des politiques de disparitions forcées au cœur de l'Opération Condor, conduite par les dictatures d'Amérique du Sud. Son corps n'a toujours pas été retrouvé.¹ À ce jour, aucun dispositif ne permet, à Uni Mail, de savoir qui est Alexei Jaccard, ni de connaître les raisons pour lesquelles l'Auditoire porte son nom accolé à la mention « Droits de l'homme » (Fig. 1).

Ce projet de valorisation de l'Auditoire s'inscrit dans la continuité de demandes étudiantes remontant à 1987. Les plus élaborées ont été :

- celle du Groupe de Solidarité de la CUAE, en 1999, avec son projet d'un « Auditoire des disparus Alexei Jaccard ». Celui-ci conduit alors à la décision du Conseil d'État de nommer un des auditorios de la nouvelle Uni Mail « Auditoire des Droits de l'Homme en mémoire d'Alexei Jaccard », sans parvenir à concrétiser la proposition d'en faire un lieu de mémoire et de débat autour des droits humains, en particulier les disparitions forcées.
- celle du collectif étudiant *Nouvelles Générations Chili*, en 2018, qui, en plus d'obtenir le nouveau nom d'« Auditoire Alexei Jaccard Droits de l'homme », comprenait des propositions de valorisation artistique et mémorielle de la salle et de son entrée, restées sans suite.

C'est sur la base de ces initiatives, qu'un comité scientifique a été créé en 2021. Il est composé d'expert-es de l'Unige et d'enseignant-es de toutes les facultés logées à Uni Mail, ainsi que de membres des collectifs étudiants (*CUAE*, *Amnesty Uni*, *Nouvelles Générations Chili*). Ce nouveau projet interdisciplinaire de valorisation a pour objectif d'explicitier et de donner tout son sens au nom de l'Auditoire : « Alexei Jaccard » et « Droits de l'Homme », au moyen d'une installation à la fois pérenne et modulable dans l'environnement proche de l'entrée de l'Auditoire, dans le hall d'Uni Mail.

Après avoir été avalisé par les services de Communications, Bâtiments et Sécurité de l'Unige, ce projet d'installation élaboré par le comité scientifique a été approuvé par le GrouFo (Groupe fonctionnel d'Uni Mail) en sa séance du 3 novembre 2021. Après appel d'offre, les scénographes retenus pour réaliser le projet en coordination avec le comité scientifique de valorisation de l'«Auditoire Alexei

¹ Voir *Le Journal de l'Unige*, N° 140 (7 décembre 2017 — 15 février 2018), p. 7.
https://www.unige.ch/lejournale/files/5115/3002/1021/journal_web-140.pdf.

Jaccard Droits de l'homme» sont Trojans Collective pour la partie murale et Dimitri Delcourt pour la partie technique et écran interactif.

2. Concept du projet : aménagement de l'espace d'affichage entre les entrées de l'Auditoire



Fig. 1. Entrée actuelle de l'auditoire MR380 (Uni Mail), novembre 2021

Nous proposons de valoriser cet Auditoire par une installation composée de trois éléments qui n'entraveront ni l'utilisation de tables et chaises à la disposition des étudiant-es, ni la circulation générale, ni la sécurité du bâtiment. Pour les éléments **1 et 2**, nous utiliserons les parois du **mur** situé entre les deux portes d'entrée de l'Auditoire dans le hall central d'Uni Mail (Fig. 2). L'élément **3** sera un **écran interactif** fixé verticalement sur l'étroit panneau de séparation où figure actuellement la signalisation de la salle. Nous aurons :

- 1.** Un *affichage fixe* collé sur la paroi de droite et son versant
- 2.** un espace dédié à *des expositions / posters temporaires* sur la paroi de gauche
- 3.** un écran interactif vertical fixé entre les deux espaces d'affichage

L'affichage fixe collé sur la paroi de droite et son versant latéral (1) présentera le cas de la disparition d'**Alexei Jaccard** dans le cadre de l'**Opération Condor** développée clandestinement par les dictatures du Cône Sud pendant les années 1970. Ce dispositif mural expliquera aussi le concept de la **disparition forcée comme violation des droits humains** et crime contre l'humanité et comme arme de terrorisme d'État. Le travail de recherche et la réalisation de ce panneau se feront au cours de l'année universitaire 2021-22, en vue d'une inauguration durant le semestre de printemps 2022, idéalement en partenariat avec le Festival Histoire et Cité et/ou le Festival du Film et Forum International sur les Droits Humains (FIFDH) qui ont lieu en mars.

L'espace espace dédié à des expositions / posters temporaires sur la paroi de gauche (2) accueillera des expositions temporaires portant sur différents aspects spécifiques des disparitions forcées et violations des droits humains connexes. Ces expositions seront élaborées par divers acteurs et actrices de la communauté universitaire : en priorité des étudiant-es, dans le cadre de séminaires de recherche offerts par différentes facultés, en lien avec la problématique des disparitions forcées ou, plus généralement, des droits humains. Les étudiant-es pourront explorer divers langages d'exposition : posters, textes, graphisme, bande dessinée, etc. Alternativement, cet espace accueillera des expositions proposées par des étudiant-es, doctorant-es ou post-doctorant-es en lien avec des manifestations universitaires portant sur les droits humains. En fonction des moyens à disposition, une première exposition pourrait être inaugurée lors du semestre de printemps 2022, en même temps que

le volet d'affichage permanent (1). À terme, le travail de recherche élaboré pour chaque exposition temporaire alimentera et enrichira de manière dynamique et évolutive le contenu de l'écran interactif vertical entre les deux espaces muraux (3).

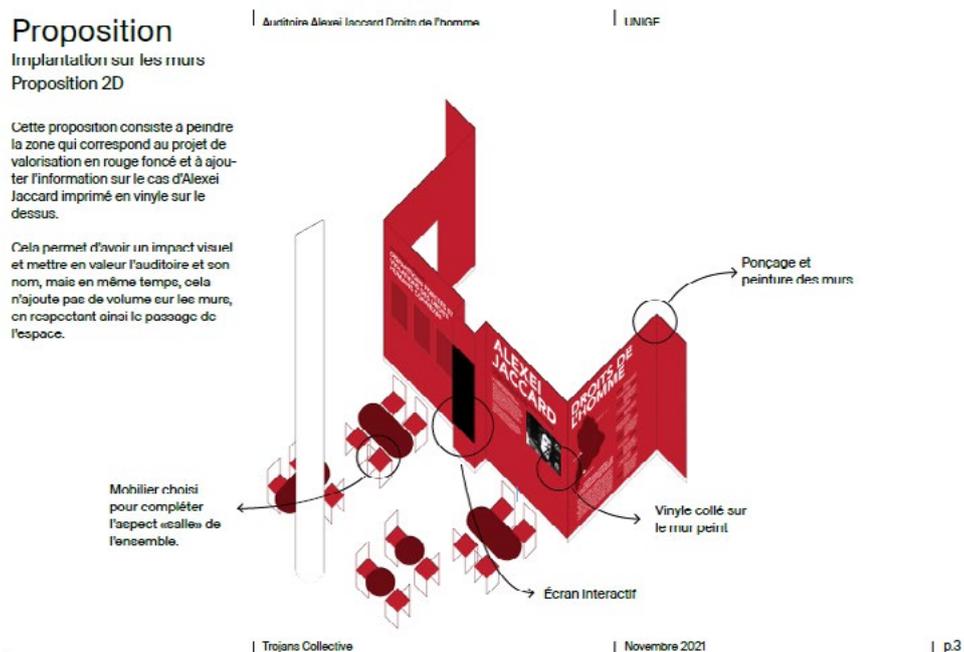


Fig. 2. Projet d'installation (Trojans Collective et Comité scientifique interfacultaire Alexei Jaccard), novembre 2021

L'écran interactif (3) sera fixé entre les parois 1 et 2 et servira de source d'information et de réflexion que le public pourra consulter grâce à plusieurs onglets mis à sa disposition :

- Un onglet donnera accès à une cartographie des disparitions forcées dans le monde. En cliquant sur les pays /régions concernés, le public obtiendra des informations sur le nombre de victimes, le contexte politique dans lequel les disparitions se sont produites, les responsables de ces crimes contre l'humanité, et les enjeux juridiques y relatifs.
- D'autres onglets (nombre à déterminer) permettront de développer la réflexion et les débats juridiques, historiques et politiques sur les disparitions forcées. La réflexion pourra aussi s'étendre à certaines particularités actuelles de la disparition forcée, comme celles relatives aux leaders de peuples autochtones, aux activistes du climat, ou aux migrant-es.
- Des onglets inviteront à la réflexion sur la mémorialisation des disparitions forcées à travers la présentation de diverses expressions concrètes : monuments, œuvres d'art et autres modes de représentations de l'indicible /ineffable.

Le développement de l'écran interactif impliquera une recherche interdisciplinaire plus poussée ainsi qu'un travail étroit avec des spécialistes en humanités digitales. Nous estimons que ce travail pourra être effectué grâce à l'engagement sur une année de deux chargés de recherche à mi-temps ayant un

niveau d'étude de PhD ou équivalent. Nous prévoyons que l'écran interactif pourrait être inauguré à l'occasion de la Semaine des droits humains de l'Unige de novembre 2023.

En résumé, cette installation en deux volets sera mise en place en deux étapes successives :

- 1) A court terme, l'affichage fixe, à inaugurer au printemps 2022, pour coïncider avec le Festival Histoire et Cité consacré au thème « Invisibles »**
- 2) A moyen terme, l'écran interactif, à inaugurer à l'automne 2023**

3. Objectifs du projet

Les objectifs de ce projet sont de :

1. Rendre hommage à Alexei Jaccard, ancien étudiant de l'Unige, disparu en 1977 à Buenos Aires, dans le cadre du Plan Condor.
2. Définir et expliquer les pratiques de disparitions forcées comme crime contre l'humanité, dans le cadre juridique de la lutte pour la protection des droits humains.
3. Visibiliser les usages multiples et polymorphes, passés et présents, de la disparition forcée à travers le monde.
4. Valoriser l'auditoire des droits de l'homme de l'Université de Genève comme futur lieu d'échanges et de réflexions pour la promotion des droits humains, dans une approche interdisciplinaire au sein de l'Unige et en collaboration avec la société civile et les organisations internationales.

Pertinence pour l'Unige :

Le projet s'inscrit dans la politique générale de l'Unige, « imprégnée des valeurs de Genève : ouverture internationale, respect des droits humains, sensibilité aux diverses cultures, à l'éthique, à l'humanisme et à la tradition de recherche scientifique »². Il réunit plusieurs pôles de développement de l'Unige tels que les droits humains, les humanités numériques et l'interdisciplinarité.

Sa dimension didactique est indéniable, en lien étroit avec des programmes de formation et de nombreux enseignements portant sur les droits humains et les pratiques mémorielles, ainsi qu'avec la Semaine des droits humains de l'Université, entre autres. Il mobilise des outils pédagogiques innovants et participatifs, dont un écran interactif, des capsules vidéo, ou encore le format poster pour le volet exposition.

Public :

L'installation cible plusieurs publics : tout d'abord, les étudiant-es de l'Unige, mais aussi la communauté universitaire dans son ensemble. Elle cible également les élèves de l'enseignement secondaire, pour lesquels des visites guidées seront organisées.

Elle s'adresse en outre à un public plus général dans le cadre d'événements organisés dans l'Auditoire, participant ainsi au développement du dialogue Unige / Cité. Elle s'adresse aussi, bien entendu, à la Genève internationale et à ses divers organismes liés aux droits humains. L'installation s'inscrira dans les parcours mémoriels déjà existants à Genève (Jardin des Disparus, Réverbères de la Mémoire du

² *Plan stratégique 2015 : l'Université de Genève à l'horizon 2025*, <https://www.unige.ch/rectorat/actualites/plan-strategique-2015-luniversite-de-geneve-a-lhorizon-2025/>.

génocide des Arméniens, pierre commémorative des massacres de Srebrenica, mémorial aux victimes du génocide contre les Tutsis au Rwanda...).

Il est à souligner que le dépouillement des votations et élections genevoises ayant toujours lieu au rez-de-chaussée d'Uni-Mail, l'installation sera d'autant plus visible à un large public incluant des politiciennes et des journalistes.

Considérant que le respect des droits de la personne est l'une des valeurs essentielles de notre Université, cette initiative, à portée pédagogique, contribuera à informer et sensibiliser nos étudiant·es et nos étudiantes à l'urgence d'agir contre toutes les violations des droits humains, de manière originale, créative, inclusive et réflexive.

4. Budget prévisionnel :

En cours de préparation avec l'aide de Christiane Fux, Cellule de développement, et Melina Tiphicoglou, Service de Communication de l'Unige

Comité scientifique interfacultaire pour la valorisation de l'« Auditoire Alexei Jaccard-Droits de l'homme »

Julie De Dardel, Faculté des Sciences de la Société

Sévane Garibian, Faculté de Droit

Andrea Goin Othon, Faculté de Traduction et d'Interprétation

Audrey Hansen, Maison de l'Histoire

Aline Helg, Latino Lab

Olivier Maulini, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

Jules Stassen, CUAE et Amnesty-Unige

Cecilia Toledo, Nouvelles Générations Chili

Valeria Wagner, Département de langues et littératures romanes

Contact: Aline Helg: aline.helg@unige.ch



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**